



# CONTRIBUTION DU RESEAU PASTORAL ALPIN AU PROJET CEPАЗ

CONTINUITES ECOLOGIQUES ET TRAME PASTORALE DES  
PARCOURS PREALPINS ET DES ZONES INTERMEDIAIRES DES  
PREALPES FRANÇAISES

---



MINISTÈRE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES  
ET DES RELATIONS  
AVEC LES COLLECTIVITÉS  
TERRITORIALES

AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES

# TABLE DES MATIERES

---

Animation foncière .....	4
1. Carte d'identité .....	4
1.1. Vocation de l'outil : gérer du foncier .....	5
1.2. Description des outils.....	5
1.3. Place par rapport à la trame pastorale en zone intermédiaire et parcours préalpins .....	5
1.4. Déploiement de l'outil .....	6
1.5. Fonctionnement de l'outil, condition de mise en œuvre, pérennité.....	6
1.6. Financement de l'outil.....	7
1.7. Gouvernance sociale, place de la Concertation associant éleveurs et propriétaires.....	7
Association foncière pastorale .....	9
1. Carte d'identité .....	9
1.1. Vocation de l'outil : gérer du foncier .....	9
1.2. Description de l'outil.....	9
1.3. Place par rapport à la trame pastorale en zone intermédiaire et parcours préalpins ....	10
1.4. Déploiement de l'outil .....	10
1.5. Fonctionnement de l'outil, condition de mise en œuvre, pérennité.....	11
1.6. Financement de l'outil.....	11
1.7. Gouvernance sociale, place de la Concertation associant éleveurs et propriétaires....	12
2. Enjeux liés aux AFP .....	12
Reconquête pastorale .....	18
1. Carte d'identité .....	18
1.1. Description de l'outil : faire appel à la « force de tonte animale ».....	19
1.2. Place par rapport à la trame pastorale en zone intermédiaire et parcours préalpins ....	20
1.3. Déploiement de l'outil .....	20
1.4. Fonctionnement de l'outil, condition de mise en œuvre, pérennité.....	21
1.5. Financement de l'outil.....	21
1.6. Place de la Concertation .....	21
Collectif pastoral.....	24
1. Carte d'identité .....	24
1.1. Description des outils.....	24
1.2. Place par rapport à la trame pastorale en zone intermédiaire et parcours préalpins ....	25
1.3. Déploiement de l'outil .....	25
2. Fonctionnement de l'outil.....	26
2.1. Condition de mise en œuvre, gouvernance .....	26
2.2. Financement de l'outil.....	27
2.3. Place de la Concertation .....	27
Dispositifs Territoriaux.....	32
1. Carte d'identité .....	32

1.1.	Vocation de l'outil.....	32
1.2.	Description de l'outil.....	32
1.3.	Place par rapport à la trame pastorale en zone intermédiaire et parcours pré-alpins...	32
1.4.	Déploiement de l'outil .....	33
1.5.	Fonctionnement de l'outil, condition de mise en œuvre, et pérennité .....	34
1.6.	Financement de l'outil .....	34
1.7.	Gouvernance sociale, place de la Concertation associant éleveurs et propriétaires....	34
2.	Encarts de témoignages illustrant les enjeux .....	35
2.1.	Enjeux sociétaux .....	35
2.2.	Enjeu pastoral, installation, maintien.....	35
2.3.	Enjeux fonciers : .....	35
2.4.	Enjeu multiusage :.....	35

### Double Entrée : Outils et Enjeux thématiques

	Animation foncière	AFP	Reconquête pastorale	Collectif pastoral	Dispositif Territoriaux
<b>Foncier</b>	<b>X</b>	<b>X</b>		<b>X</b>	<b>X</b>
<b>Marché et prix du foncier</b>	<b>X</b>				
<b>Maintien pérennisation pastoralisme</b>	<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>
<b>Installation</b>		<b>X</b>		<b>X</b>	<b>X</b>
<b>Multiusage</b>	<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>
<b>Biodiversité</b>	<b>X</b>	<b>X</b>		<b>X</b>	
<b>Paysages</b>				<b>X</b>	
<b>Changement climatique</b>				<b>X</b>	
<b>Communication Sensibilisation</b>					<b>X</b>
<b>DFCI</b>				<b>X</b>	
<b>Reconquête maintien de l'ouverture</b>		<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>	
<b>Aménagements</b>				<b>X</b>	<b>X</b>
<b>Prédation</b>				<b>X</b>	
<b>Fertilisation</b>			<b>X</b>		

## 1. CARTE D'IDENTITE

**La dernière enquête pastorale a confirmé à l'échelle du Massif Alpin l'importance de la propriété privée et en particulier à l'échelle des zones pastorales (83%),** avec quelques spécificités : importance du domanial dans le Var (28% des ZP, à relier aux problématiques DFCI) et du communal dans les Alpes-Maritimes, le Vaucluse et les Hautes-Alpes.

Que ce soit pour les zones pastorales ou les unités pastorales à fonction spécialisée d'estive, la prise en compte du foncier constitue un préalable à la mise en œuvre des nombreuses actions et outils de gestion dont les acteurs du territoire peuvent disposer. Face à la complexité du foncier d'altitude ou à l'existence de droits (notamment d'usages anciens), les possibilités d'actions pouvant être proposées sont multiples :

Déclarations d'Intérêt Général (DIG),

- Créations d'associations syndicales de propriétaires,
- Échanges – regroupements de propriétaires,
- Liaison avec les procédures et outils Natura 2000,
- Acquisitions à l'amiable ou par préemption par les collectivités territoriales dans le cadre de procédure comme celle mis en place en Haute-Savoie avec le soutien du Conseil Départemental.

A noter que s'ajoute à la complexité et à l'atomisation du foncier en montagne, la multiplicité des opérateurs possibles et des procédures propres à la résolution des questions foncières, qui sont souvent décourageantes notamment pour les collectivités et entités territoriales qui peuvent être initiatrices de ces démarches.



*Illustration : parcelle cadastrale d'une commune de montagne (Haute-Savoie)*

Cette question foncière est l'un des axes majeurs de la gestion durable de l'espace pastoral. Au côté d'outils comme l'Association Foncière Pastorale (AFP) en faveur de la gestion collective, les différents partenaires et plus spécifiquement les services pastoraux ont développé différents dispositifs fonciers novateurs pour la médiation et l'animation foncière ainsi que l'accompagnement des collectivités dans la mise en œuvre de veilles foncières et de politiques d'acquisition type conservatoire foncier.

C'est le cas notamment en Haute-Savoie où plusieurs Groupement d'Intervention Foncière (GIF) ont permis ces dernières années d'apporter des solutions à des situations foncières complexes ainsi que le Conservatoire des Terres Agro-Pastorales de Haute-Savoie, initié il y a maintenant 20 ans, qui apporte une visibilité supplémentaire à l'avenir des espaces pastoraux concernés.

## 1.1. VOCATION DE L'OUTIL : GERER DU FONCIER

L'objectif du groupement d'intervention foncière et de pouvoir dans un premier temps répondre au besoin de dialogue, notamment de la collectivité, avec les propriétaires privés en associant les différents partenaires techniques habilités dans leur domaine, sous la conduite d'un coordinateur, à la suite de l'établissement d'une méthode.

Face au morcellement foncier et l'absence de gestion de la part de nombreux propriétaires (éloignement, méconnaissance des limites de leur bien...), la collectivité (commune ou intercommunalité) peut être soutenue financièrement dans cette démarche par les politiques pastorales publiques.

Ainsi les partenaires techniques peuvent proposer aux propriétaires et la collectivité des modalités de « restructuration foncière » des terrains : structuration foncière type association syndicale, mis en place d'une veille foncière et d'une politique volontariste d'acquisition de la commune (pouvant être soutenue par les politiques publiques). Cette sécurisation du foncier permet à la fois de mettre en place des améliorations pastorales structurantes et nécessaires pour la reconquête de nombreux espaces délaissés ainsi qu'un projet d'exploitation pleinement adapté.

## 1.2. DESCRIPTION DES OUTILS

### Le Groupement d'intervention foncière (GIF)

L'objectif de cette action est de proposer une intervention groupée et coordonnée d'opérateurs fonciers, à travers un groupement, aux structures collectives qui le souhaitent. L'action du GIF, pluridisciplinaire, permet également de proposer des projets intégrés de gestion et d'aménagement en recherchant une valorisation économique (réorganisation du pâturage, exploitation de bois-énergie, liaison avec le tourisme ...).

### Le Conservatoire des Terres Agro-Pastorales

Le contexte haut-savoyard de forte pression foncière, y compris sur les espaces d'altitude et les chalets d'alpages, et le besoin impératif de préserver les espaces pastoraux, ont conduit la SEA de Haute-Savoie à initier en 2001, avec le soutien déterminant du Conseil Départemental, **un dispositif d'intervention soutenant l'acquisition de surfaces et chalets à vocation pastorale par les collectivités locales en vue de leur préservation et de leur mise en valeur pastorale.**

Ce dispositif vise trois objectifs principaux :

- « Plus aucun hectare d'alpage de Haute-Savoie ne doit être retiré du domaine de l'activité agropastorale » ;
- « Casser » la spirale inflationniste actuelle des prix ;
- Renforcer la qualité paysagère et la tradition départementale d'ouverture au public des terres agro-pastorales.

## 1.3. PLACE PAR RAPPORT A LA TRAME PASTORALE EN ZONE INTERMEDIAIRE ET PARCOURS PREALPINS

Comme évoqué dans les fiches complémentaires, l'importance de la propriété privée, son morcellement, et l'absence de structuration collective représente un frein au maintien de l'ouverture de ces espaces et aux projets d'amélioration de ces espaces pastoraux. Ainsi, avant le déploiement d'outils type association syndicales de propriétaires (AFP) il est nécessaire dans de nombreux cas d'initier un travail d'animation foncière en associant les différents opérateurs techniques qui peuvent accompagner les propriétaires afin de trouver le dispositif ou les dispositifs complémentaires les plus adaptés à mettre en œuvre.

## 1.4. DEPLOIEMENT DE L'OUTIL

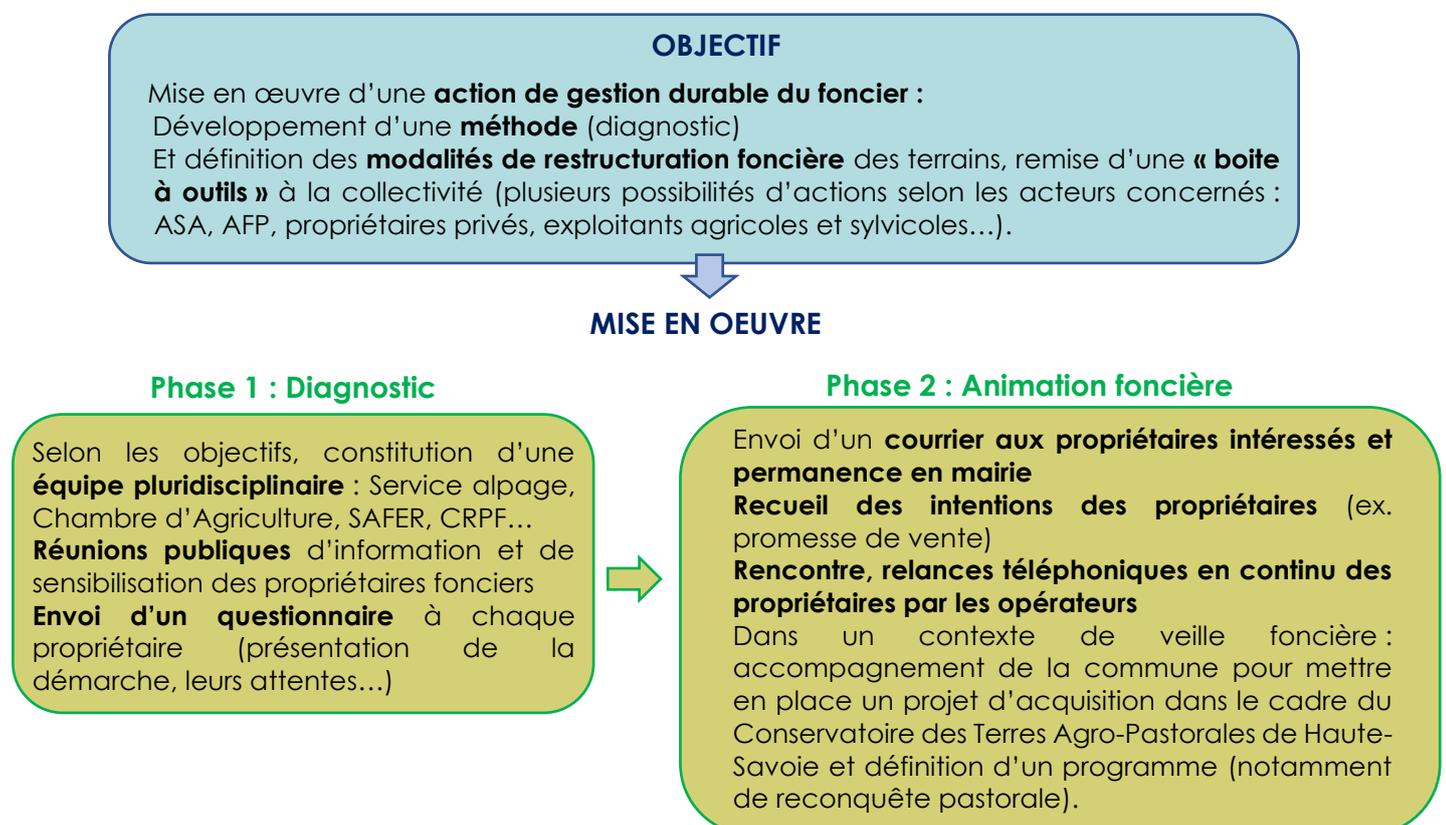
Le Groupement d'Intervention Foncière initié sous cette forme pour la première fois en 2011 est proposé régulièrement aux collectivités qui souhaitent travailler sur ces problématiques croisant en particulier les enjeux fonciers, pastoraux et forestiers. L'un des exemples le plus abouti du fait du portage de la démarche, de la méthode déployée et des résultats obtenus est celui mis en œuvre sur la commune de Vallorcine (exemple développé ci-après).

De plus, depuis 2002 en Haute-Savoie, le travail de veille foncière des partenaires techniques a permis de mobiliser le Conservatoire des Terres Agro-Pastorales de Haute-Savoie sur l'ensemble du département :

- **29** opérations d'acquisition
- **1 096** hectares
- **29** bâtiments à vocation pastorale dont **9** avec atelier de transformation fromagère
- **4 862 973 €** de coût d'acquisition
- Subventions :
  - 2 589 040 € du Département de la Haute-Savoie,
  - 289 914 € de la Région Auvergne Rhône-Alpes (aide conditionnée depuis 2007 à son inscription dans le dispositif Plan Pastoral Territorial),
  - 130 941 € de la Communauté de Communes des Vallées de Thônes (créé en 2002 à destination des communes pour l'acquisition dans l'objectif de maintenir de l'activité pastorale sur le territoire : l'attribution de la subvention s'élève à 10 % du coût pour un montant jusqu'à 150 000 € et à 5% du coût pour un montant compris entre 150 000 € et 300 000 €). Depuis 2002, 14 acquisitions ont ainsi été soutenues par cette intercommunalité.

## 1.5. FONCTIONNEMENT DE L'OUTIL, CONDITION DE MISE EN ŒUVRE, PERENNITE

### Le Groupement d'intervention foncière (GIF)

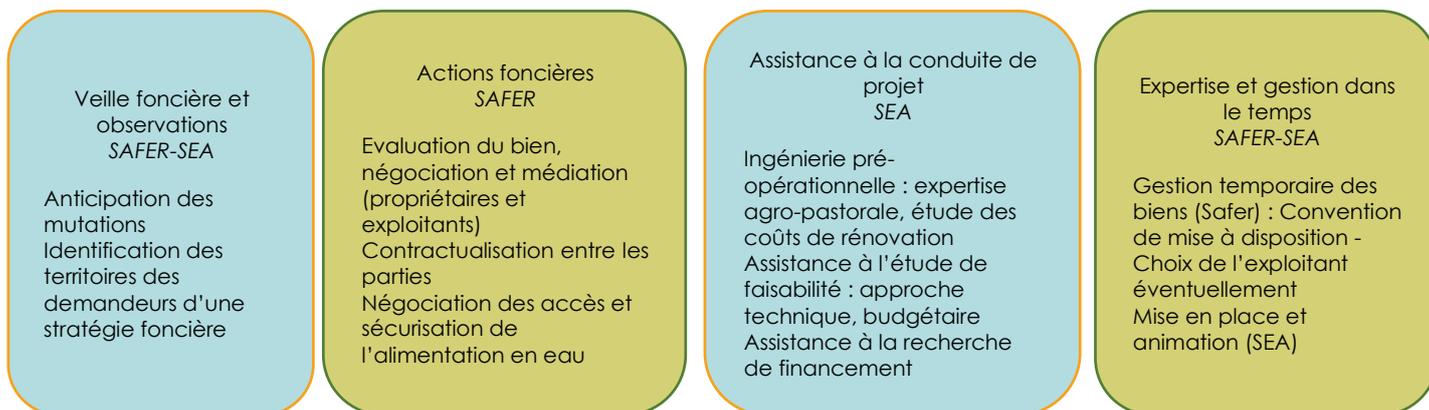


## Le Conservatoire des Terres Agro-Pastorales

La « veille foncière » continue, concertée entre la SAFER (opérateur technique central), la SEA de Haute-Savoie (et le service foncier de la Chambre d'Agriculture dans certains cas), permet de repérer les situations foncières susceptibles d'évoluer et d'anticiper les ventes afin de favoriser les acquisitions à l'amiable.

Le Conseil Départemental de la Haute- Savoie et la Région Auvergne-Rhône- Alpes soutiennent les collectivités qui décident d'acquérir des terres agro-pastorales en vue de garantir et pérenniser l'usage pastoral des biens.

Cette politique volontariste de protection et de conservation des terres agropastorales est rendue possible grâce à la mobilisation et à la concertation étroite entre les organismes spécialistes du foncier rural et le soutien financier des collectivités territoriales.



### 1.6. FINANCEMENT DE L'OUTIL

Afin de pouvoir initier une démarche et bénéficier du soutien des financeurs publics dans le cadre de leurs politiques pastorales il est nécessaire d'avoir un portage collectif. Dans la phase d'émergence d'un groupement d'intervention foncière, ce sont les entités collectives qui peuvent être moteurs de cette démarche.

Sachant que dans le cadre de sa mesure 7.61 « Mise en valeur des espaces pastoraux » du PDR Rhône-Alpes (Plan Pastoral Territorial) la réalisation d'études et actions de sensibilisation pour la structuration collective ou foncière, portée par les collectivités territoriales, les associations syndicales ainsi que les structures privées collectives à vocation pastorale, est soutenue à hauteur de 100%.

En Haute-Savoie par exemple, le Département soutient à hauteur de 80% la " stratégie foncière " (animation et médiation foncière, veille foncière, extension d'AFP...) dans le cadre de sa politique pastorale au sein du Schéma Départemental des Espaces Naturels Sensibles (collectivités et établissements publics éligibles).

### 1.7. GOUVERNANCE SOCIALE, PLACE DE LA CONCERTATION ASSOCIANT ELEVEURS ET PROPRIETAIRES

Comme montré dans le fonctionnement de l'outil la mise en place d'un GIF répond à un besoin, à la mise en place d'un diagnostic (méthode répondant aux objectifs fixés) puis la mise en œuvre d'une animation foncière. L'intérêt de la phase de diagnostic permet de définir les opérateurs nécessaires et compétents pour échanger avec les différents acteurs concernés (collectivités, propriétaires, exploitants, forestiers, acteurs touristiques...) afin d'avoir la meilleure concertation possible et une appropriation de la démarche, nécessaire pour poursuivre sur la mise en place d'outils.

Cette démarche peut avoir une durée très variable dans le temps (entre une année ou pluriannuelle si accompagnement plus long) en fonction des objectifs et du nombre de propriétaires concernés.

## Mise en œuvre d'un GIF sur la commune de Vallorcine (Haute Savoie)

### CONTEXTE

La déprise agricole locale qui eut pour conséquence la fermeture du paysage a été le déclencheur de la mise en œuvre de multiples actions qui se sont inscrites dans la durée sous l'impulsion des municipalités successives avec l'appui technique de la SEA 74 (création de l'AFP en 1992 permettant la relance d'une activité agricole locale alors disparue par la construction par l'AFP d'une exploitation agro-pastorale laitière avec transformation fromagère en 1996, puis opérations d'améliorations pastorales dont réouverture d'espace).

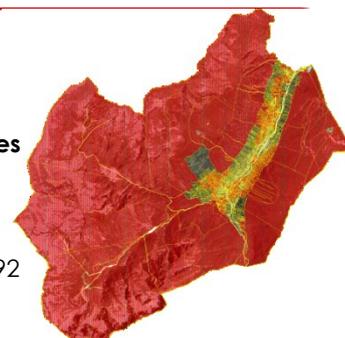
Toutefois, face au constat partagé que le parcellaire inclus ou non au périmètre de l'AFP poursuivait son morcellement avec la multiplication du nombre de parcelles et de propriétaires (induit par les successions), la commune et l'AFP ont souhaité mettre en œuvre une action qui s'est finalement inscrite sur près de 10 années.

#### LA COMMUNE DE VALLORCINE :

**4 456 ha**  
**6 589 parcelles**  
... surface moyenne : **0,59 hectares**  
**1 034 propriétaires**  
**750 comptes propriétaires**

#### AFP VALLORCINE : création en 1992

**3 609 ha**  
**2 827 parcelles**  
**430 propriétaires en 1992 → 762 en 2019**



### MISE EN ŒUVRE

#### Phase 1 : Diagnostic 2010-2011

Réunions publiques d'information et de sensibilisation des propriétaires fonciers (zones non constructibles au PLU),

- Enquête/questionnaire avec **104 retours** sur plus de 700 envois
- ⇒ **90 intéressés par la restructuration foncière** (achat, échange et adhésion à l'AFP, vente).

#### Phase 2 : Animation foncière sylvo-pastorale 2013-2014

- **50 propriétaires / 19 hectares**
- Envoi d'un courrier aux 50 propriétaires et permanence en mairie,
- Recueil par la SAFER et le CRPF des promesses de vente pour le compte de la commune,
- Rencontres, relances téléphoniques en continu des propriétaires par les opérateurs.

#### RESULTATS en 2016 :

- **25 propriétaires vendeurs à la commune de Vallorcine**
- **Surface totale : 24,70 hectares**
- **Nombre parcelles : 292 parcelles**
- **Coût d'acquisition total : 63 580 €**
- **Subvention : 19 074 € Département de la Haute-Savoie dans le cadre du Conservatoire des Terres Agro-Pastorales de Haute-Savoie**

#### Phase 3 : animation forestière 2015-2019

- Envoi de bulletins d'adhésion à l'AFP auprès de 173 comptes cadastraux (représentant 132,40 hectares et 1 240 parcelles) : extension validée en AG en 2017
- Réunion publique d'informations et d'échanges relative à la proposition d'actions en faveur de la gestion forestière et **création d'un groupe de travail « Forêt »**
- Elaboration d'un Plan Simple de Gestion Forestière

Cette opération d'animation foncière groupée, dont les premières phases ont été portée par la commune, a été soutenue à hauteur de 60% par le Département de la Haute-Savoie (stratégie foncière pastorale de sa politique ENS) ainsi que la Région Auvergne Rhône-Alpes et l'Europe (% au titre de la fiche action « Accompagnement pastoral et structuration collective » du Plan Pastoral Territorial du Pays du Mont-Blanc). La dernière phase d'animation forestière, portée par l'AFP de Vallorcine, a bénéficié du soutien du Conseil Savoie Mont-Blanc dans le cadre de sa politique en faveur de l'animation foncière forestière.



## 1. CARTE D'IDENTITE

### 1.1. VOCATION DE L'OUTIL : GERER DU FONCIER

- Mise en œuvre d'une politique agro-pastorale locale, cohérente pour le territoire ;
- Être un interlocuteur privilégié et unique pour le compte d'un ensemble de propriétaires ;
- Permettre, sans avoir recours au remembrement, la gestion d'un territoire agricole par des tènements cohérents ;
- Faciliter et sécuriser la mise à disposition de foncier aux agriculteurs ;
- Faciliter des aménagements fonciers collectifs structurant le foncier, impossible à l'échelle individuelle ;
- Et par tous ces volets, in fine, conserver des espaces ouverts, utilisés et vivants.

### 1.2. DESCRIPTION DE L'OUTIL

Au même titre que les Groupement Pastoraux et les Conventions Pluriannuelles de Pâturage, Les Associations Foncières Pastorales (AFP) sont issues de la Loi Pastorale de 1972 visant à asseoir, sécuriser et faciliter les pratiques agro-pastorales.

Cela concerne les communes classées en zone de montagne ou en zone à vocation pastorale. C'est un outil de gestion et les propriétaires conservent l'ensemble de leurs droits. L'AFP peut concerner un petit territoire, une commune dans son ensemble, mais peut aussi prendre place sur plusieurs communes.

Les AFP regroupent des propriétaires de terres agricoles ou pastorales, voir boisées, situées en zones de montagne ou d'économie pastorale et extensive. Ces propriétaires sont des personnes physiques ou morales, de droit privé ou public.

Les AFP assurent l'aménagement et l'entretien des ouvrages collectifs permettant une bonne utilisation des fonds inclus dans leur périmètre, les travaux nécessaires à l'amélioration ou la protection des sols, la mise en valeur des ressources des propriétés ainsi rassemblées, ainsi que la gestion de la fréquentation touristique.

On distingue 2 types d'AFP : l'AFP Libre et l'AFP Autorisée.

**AFP Libre (AFPL) :** constituée par adhésion volontaires des propriétaires, sa création est plus souple, mais concerne généralement des périmètres de fait réduits et souvent mités (personne morale de droit privé).

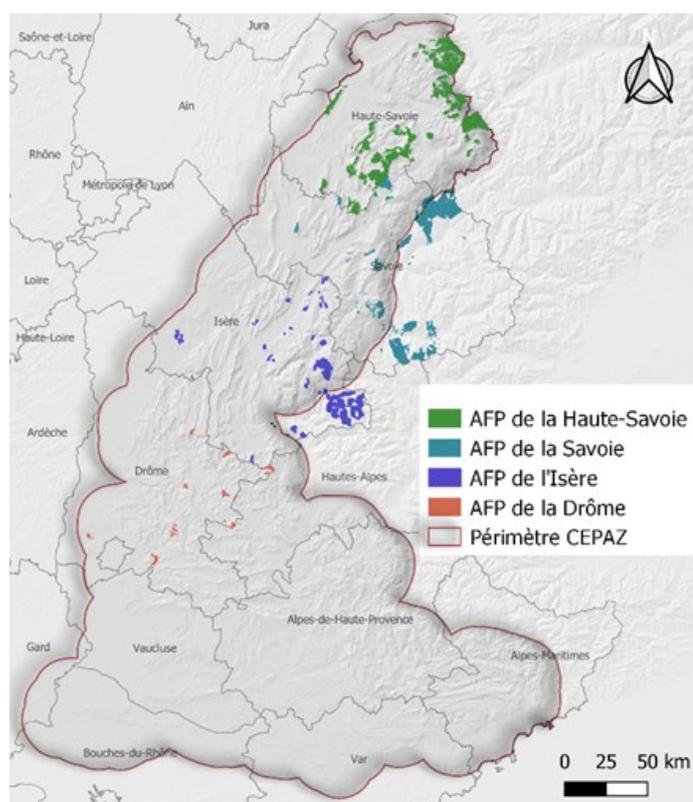
**AFP Autorisée (AFPA) :** sa création nécessite une enquête publique préalable (information du public, recueil des avis, prise de décision de l'autorité compétente éclairée). Pour sa création, l'AFPA nécessite l'accord d'au moins 50% des propriétaires possédant au moins 50% du territoire. Si une collectivité territoriale est partie prenante, l'AFPA est créée lorsque les propriétaires possédant 50% des terres incluses dans le périmètre se sont prononcés favorablement. L'AFPA est créée par le Préfet. L'intérêt général prévaut et lors de la création de l'AFPA, les parcelles dont les propriétaires sont opposés au projet sont incluses dans le périmètre. L'AFPA est un établissement public à caractère administratif (contrôle de légalité, comptabilité publique, soumis aux marchés publics). Si l'AFP autorisée échoue lors de sa création et que des situations dangereuses surviennent, le Préfet peut constituer d'office une AFP afin de gérer le territoire en question. Notre propos concernera essentiellement les AFPA.

### 1.3. PLACE PAR RAPPORT A LA TRAME PASTORALE EN ZONE INTERMEDIAIRE ET PARCOURS PREALPINS

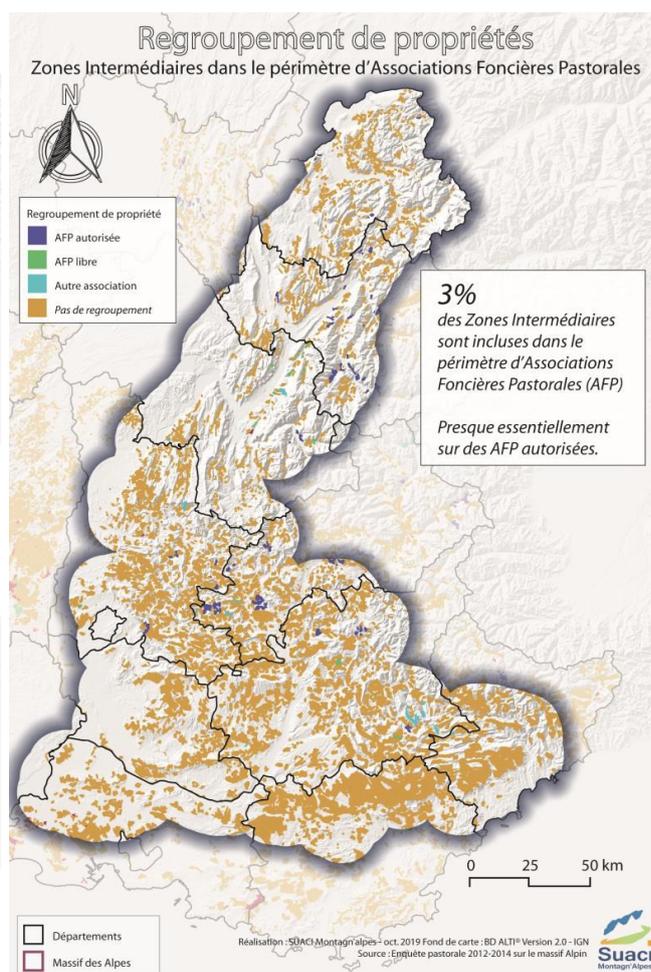
Les zones intermédiaires et parcours pré-alpins sont généralement constitués de propriétés privées de petites tailles. C'est la propriété privée qui domine très largement le statut des zones pastorales du massif alpin, avec 83% des ZP sur l'ensemble du massif et même plus de 90% dans la Drôme, l'Isère et la Haute-Savoie.

Exode rural et mobilité de population entraînent un désintéressement de la part des propriétaires, voire une méconnaissance de leurs biens. Pourtant les enjeux sont forts notamment en termes de dynamique ligneuse. De fait l'outil AFP est particulièrement adapté à ces territoires spécifiques.

### 1.4. DEPLOIEMENT DE L'OUTIL



Vue d'ensemble des AFP de la Haute-Savoie, de la Savoie, de l'Isère et de la Drôme



Le déploiement de cet outil est complexe, des projets d'AFP mettent longtemps à se réaliser, et parfois n'aboutissent pas.

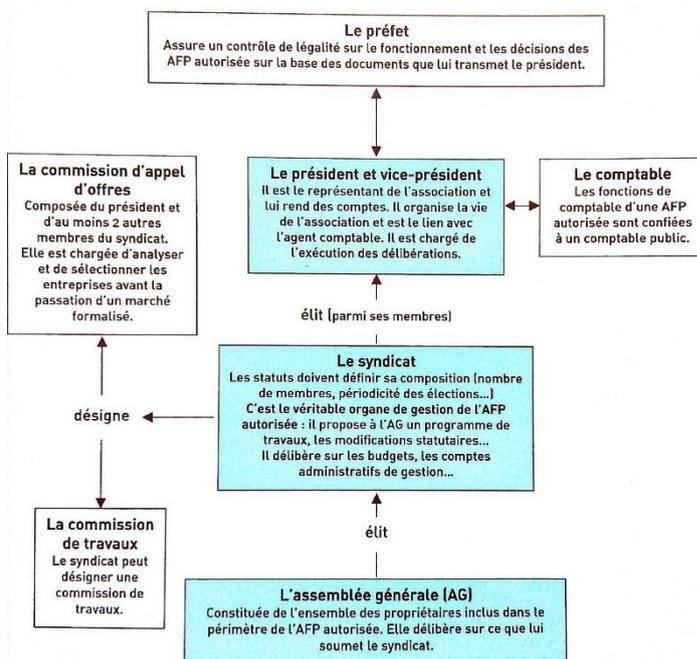
## 1.5. FONCTIONNEMENT DE L'OUTIL, CONDITION DE MISE EN ŒUVRE, PERENNITE

La phase de création est bien sûr la partie critique car cet outil touche à l'usage et à la gestion de la propriété individuelle ou collective. Pour que les initiatives de départ ne génèrent pas d'inquiétude, il est important d'entrer très vite dans une phase de concertation et de partage du projet. Cela permet d'informer et très rapidement de passer à la construction d'un projet de territoire.

L'AFPA, soutenue par les services de l'Etat et la profession agricole est un outil pérenne.

Néanmoins, comme toute entité collective, le fonctionnement de cette structure doit être lui aussi largement fondé sur la concertation locale, sur une prise de décision collective, argumentée et reproductible dans le temps (tarifs de location, cahier des charges d'attribution de terrain, contrats de location, état des lieux d'entrée, visites annuelles, ...)

3 organes régissent l'AFPA : l'Assemblée Générale, le Syndicat et le Président (+VP). Ils interviennent selon l'organigramme ci-contre :



## 1.6. FINANCEMENT DE L'OUTIL

Une AFPA peut bénéficier de divers soutiens financiers :

- L'aide à la création pour les AFPA de plus de 50ha (de 4500 à 10000€, financement Etat) ;
- Emprunt à des taux bonifiés sous certaines conditions ;
- Aides aux investissements (conseils départementaux, régions, Etat, Europe). En Savoie par exemple, le Conseil Départemental n'accompagne les travaux d'amélioration pastorale que sur territoire d'AFPA à des taux d'aide de 70% ;
- Sous certaines conditions les propriétaires inclus dans le périmètre peuvent bénéficier d'un dégrèvement fiscal de l'impôt foncier.

En routine, le fonctionnement de la structure est assuré par les loyers des biens fonciers loués. Ce fonctionnement annuel est validé en AG, le restant des loyers étant restitué aux propriétaires. La collectivité support peut bien sûr aider l'AFPA, mais lorsque la collectivité bénéficie de peu de moyens ou qu'elle ne souhaite pas soutenir cette Association, le financement de l'AFP est délicat. Rappelons que ses membres, notamment le Président, sont bénévoles et que les responsabilités sont conséquentes pour faire vivre la structure.

En termes de prospective financière, deux pistes pourraient être identifiées :

- Aide au fonctionnement en routine
- Aide aux études d'opportunité et de faisabilité avant création (maîtrise d'œuvre, étude foncière, expertise, information). En effet, ces travaux sont à la charge des initiateurs privés ou de la commune, et peuvent être un frein au développement de cet outil.

## 1.7. GOUVERNANCE SOCIALE, PLACE DE LA CONCERTATION ASSOCIANT ELEVEURS ET PROPRIETAIRES

### La vie au sein de l'AFPA :

Au sein de l'AFPA, la concertation est de mise pour une gouvernance efficace limitant les conflits. L'AG doit être un espace de dialogue où les problèmes annuels sont présentés, débattus et résolus. Au quotidien, les échanges entre élus de l'AFP et exploitants locataires doivent être réguliers, même si ces temps d'échange peuvent paraître chronophages, ils sont la garantie d'un dialogue préservé.

En termes d'outils permettant cette gouvernance apaisée, nous citerons :

- Le contrat de location, rédigé selon les modèles et barèmes tarifaires départementaux, accompagné d'une carte localisant précisément les biens loués. Les contextes locaux seront bien sûr déclinés.
- L'état des lieux contradictoire visant à décrire le bien au moment de la signature du contrat. Il permettra à l'AFP comme au preneur de se référer à une base t0 dans le cadre d'un éventuel conflit.
- La visite annuelle sur site du bureau de l'AFP, élu local le cas échéant et preneur pour échanger sur les difficultés, sur ce qui se passe bien, les projets, ...

Ce triptyque d'outils garantit à lui seul une bonne partie d'un mode de concertation apaisée.

### L'AFPA et le multi-usage :

Fédérer un ensemble de propriétaires fonciers, c'est être en capacité de siéger dans les espaces de concertation ou tout du moins d'être l'interlocuteur privilégié pour d'autres activités que strictement agricoles :

- Développement d'une activité VTT / randonnée
- Organisation d'événements sportifs type trails
- Gestion d'un domaine skiable
- Partenaire de comités bassin-versant, gestionnaires de réseaux d'eau, ...

## 2. ENJEUX LIES AUX AFP

Les différents enjeux auxquels les AFP peuvent apporter des réponses sont évoqués au travers des différentes fiches exemples ci-dessous.

Ils portent sur des enjeux foncier, pastoraux, d'autonomie fourragère, d'installation, de reconquête pastorale, de maintien de l'ouverture, de multiusage et de biodiversité

## L'AFP de Montfort, un modèle de reconquête pastorale et d'utilisation pérenne du territoire. Enjeux fonciers

### CONTEXTE :

L'AFP de Montfort œuvre depuis une quinzaine d'années à la remise en état des parcelles du secteur de Montfort. Ce village de moyenne altitude constitue un secteur privilégié de montagnette en Moyenne Tarentaise.

Des travaux ont été entrepris tous les ans : gestion de l'espace et de desserte en eau à destination des troupeaux.

La ligne directrice de l'AFP est de travailler à la reconquête pastorale de secteurs mécanisables ou en passe de le devenir. En effet, l'AFP considère qu'un secteur non mécanisable ne peut être entretenu de manière satisfaisante à long terme.

A ce titre, l'AFP propose depuis sa création au même titre que de la reconquête sur les ligneux des travaux d'aménagement foncier : broyage de pierres, talutage, nivelage, ... afin de tendre vers cette notion de mécanisable tant que faire se peut. **L'entretien actuel des surfaces de l'AFP est exemplaire.**



*Coupe de ligneux, arrachage de souche, épierrage, nivellement, semis*

Indépendamment des travaux fonciers garantissant la pérennité de l'ouverture de ces espaces, l'AFP travaille à un lien étroit et structuré avec les deux exploitations en place :

- Bail Rural avec la Ferme de Montfort (100 chèvres laitières, production fermière) basée sur le hameau ;
- Convention Pluriannuelle de Pâturage avec le GAEC du Frenet (60 vaches laitières), basé sur la commune voisine, pâturant ces montagnettes au printemps et à l'automne

Le programme de travaux est défini en partenariat avec les exploitants, un plan de gestion post-travaux est cosigné par l'AFP et les exploitants et une visite annuelle du bureau de l'AFP permet l'échange entre preneur et représentant des propriétaires.

Notons que les exploitants travaillent de concert et que des échanges saisonniers sont envisagés entre pâtures à chèvres ou à vaches pour bénéficier de la force de tonte des deux espèces.

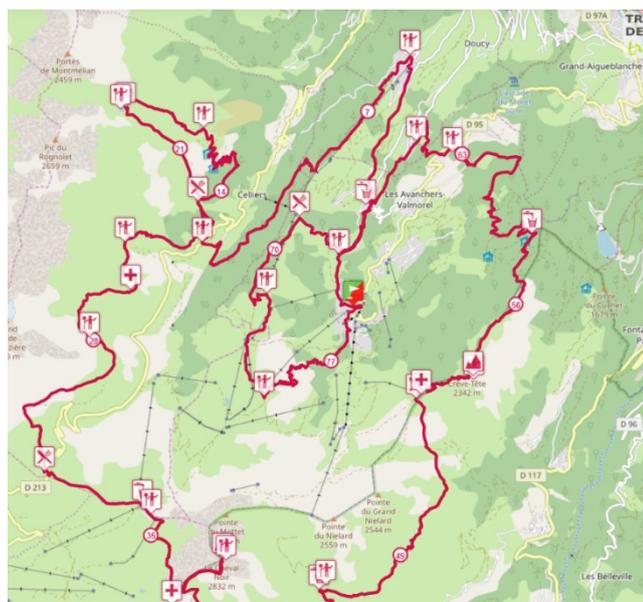
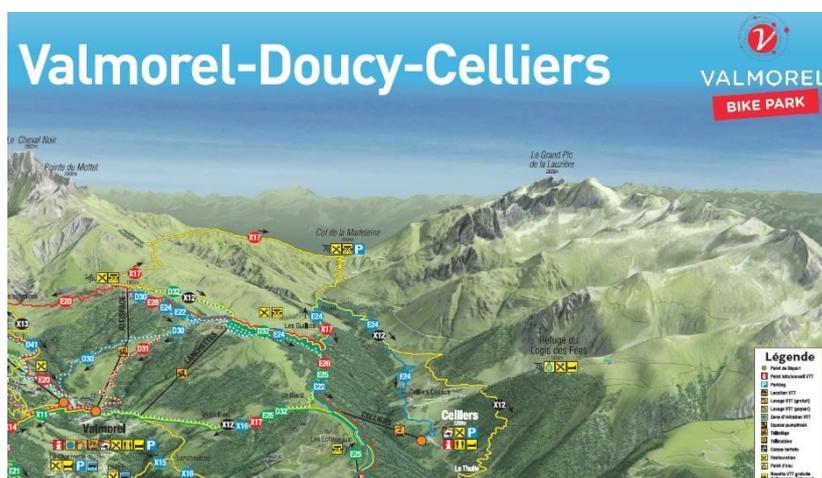
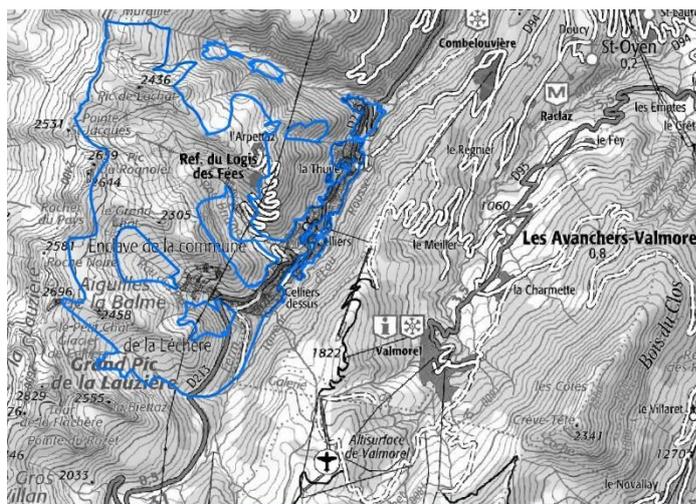
## L'AFP de Celliers, à proximité de Valmorel : Enjeux de multiusage : nécessité d'accompagner les activités VTT et trails organisés

### CONTEXTE :

L'AFP de Celliers, basée sur la commune de La Léchère (Tarentaise), se situe à proximité directe de la station de Valmorel, pour partie accessible gravitairement depuis les remontées mécaniques.

Ces dernières années, la communauté de communes des Vallées d'Aigueblanche et le domaine skiable ont largement développé l'activité VTT comme activité touristique estival du territoire (bike park, DH, enduro et crosscountry). Plusieurs itinéraires ont commencé à voir le jour autour du village de Celliers. L'AFP a rapidement pris la mesure de la dynamique en cours et ses avis ont pu être pris en compte quant à la localisation des tracés, le lien et les impacts sur les activités pastorales. Les tracés aujourd'hui proposés sont les meilleurs compromis.

Depuis 2014, l'événement Mad'Trail est organisé au départ de la station de Valmorel. Certains de ses parcours utilisent le territoire de l'AFP de Celliers. Dès sa première édition, l'AFP est partenaire de l'évènement. Ainsi, au-delà du cheminement le moins impactant d'un point de vue pastoral, ce partenariat au monde pastoral de parler d'une seule voix, de faire remonter les informations nécessaires aux éleveurs et bergers.



Le parcours de la Mad'Trail prévu en 2020

### Les parcours VTT de Valmorel, zoom secteur Celliers

Au travers de ces deux exemples, l'AFP apparaît comme un outil de reconnaissance de l'activité pastorale et de médiation puissant. Il est aisé pour un prescripteur d'activité de pleine nature d'intégrer la composante pastorale, il est aisé pour le monde rural de se coordonner et faire entendre

## L'AFP de Saint Julien : intégration de mesures de gestion patrimoniale et de mesures compensatoires dans le cadre du projet ferroviaire Lyon-Turin. Enjeux liés à la biodiversité

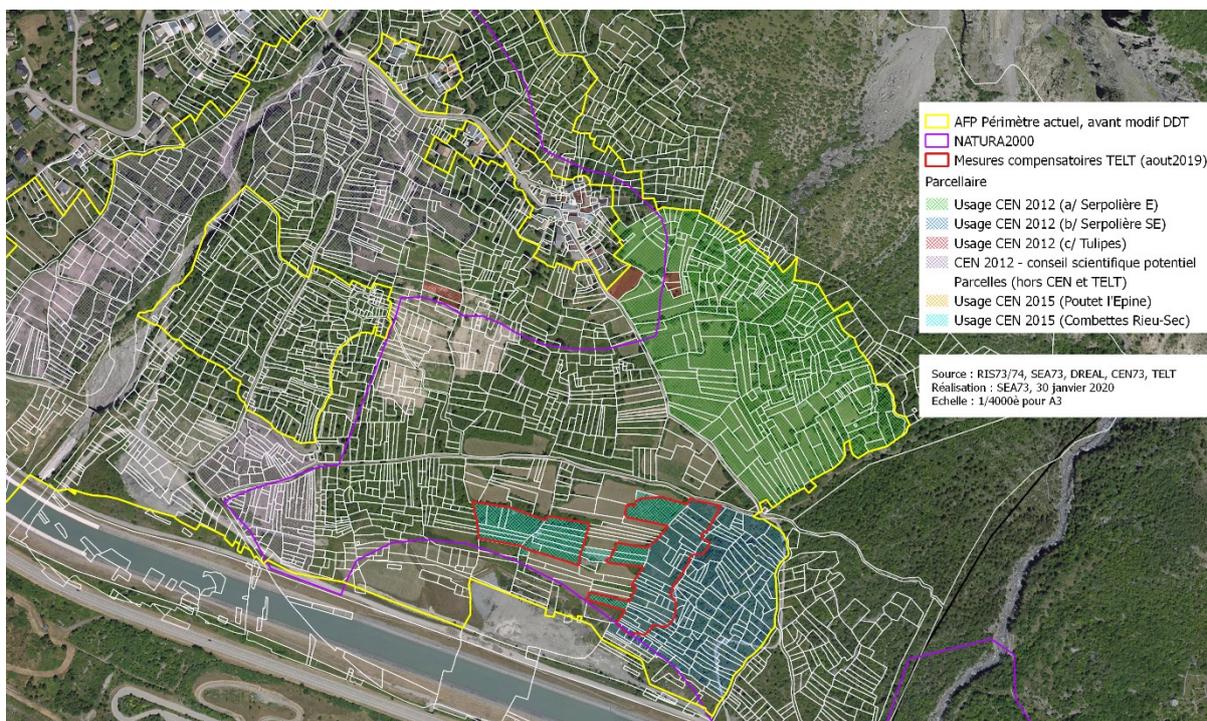
### CONTEXTE :

L'AFP de Saint-Julien, basée sur la commune homonyme en Maurienne est une AFP de vallée en périphérie directe du village. Territoire morcelé par excellence, l'AFP permet aujourd'hui de redonner vie à ces parcelles agricoles, historiquement vivrières. Actuellement, maraîchage, vigne, fauche et pâturage sont remis en œuvre. Marqué par un enrichissement fort, l'AFP permet depuis une dizaine d'année de reconquérir des surfaces agricoles et de les confier aux exploitants ad'hoc. Sans la maîtrise foncière permise par l'AFP, ces travaux n'auraient pu être possibles.

En raison de sa situation géographique (adret des Alpes interne, 700m d'altitude), Saint-Julien est un « hotspot » savoyard pour les pelouses sèches et espèces messicoles liées (tulipe des Alpes, ail Rocambole). Des mesures de gestion ont été négociées entre le CEN Savoie et l'AFP en partenariat avec les locataires. Aussi, la vallée de la Maurienne est le siège de la future voie ferrée Lyon-Turin. Le percement des tunnels sous les Alpes génère une quantité de matériaux énorme. Ces matériaux sont stockés sur place avec des impacts forts sur les milieux naturels et agricoles. Des mesures compensatoires ont été négociées et l'AFP en met en œuvre sur son territoire de manière coordonnée et indépendamment des propriétés foncières morcelées. Sans le support proposé par l'AFP, ces mesures compensatoires n'auraient pu voir le jour.



L'AFP de St-Julien, caractéristique des adrets secs de Maurienne (source googleearth, @Mirosław Krężel)



L'AFP de St-Julien, focus sur un secteur à prise en compte forte des enjeux patrimoniaux

## AFP de Treschenu-Creyers étendue en zone intermédiaire Enjeu pastoral, installation, maintien de l'ouverture

### CONTEXTE :

A l'initiative de Michel ORAND éleveur à Treschenu Creyers (26) et d'André Favier maire de la commune, une AFP autorisée créée en 1991 a mobilisé les terrains communaux et ceux d'une vingtaine de propriétaires privés. Ainsi 410 hectares ont bénéficié d'une gestion commune et le groupement pastoral de Jabouit a loué par CPP l'alpage constitué. Des travaux d'aménagement ont été aussi réalisés.

Puis l'outil AFP ayant fait ces preuves, un projet d'agrandissement de celle-ci est né en 2000 porté par le président de l'AFP aux côtés du maire et de l'éleveur. Deux objectifs majeurs composaient le projet : premièrement renforcer la population du village en installant une famille d'éleveur et deuxième valoriser et entretenir les zones intermédiaires et proches du village.

En 2002 une famille de chevrier, avec 120 chèvres alpines en fabrication, s'est installée.

L'AFP a construit le bâtiment d'élevage, les éleveurs l'ont aménagé à leurs frais, Habitat Dauphinois a construit une maison d'habitation en lien avec la commune.

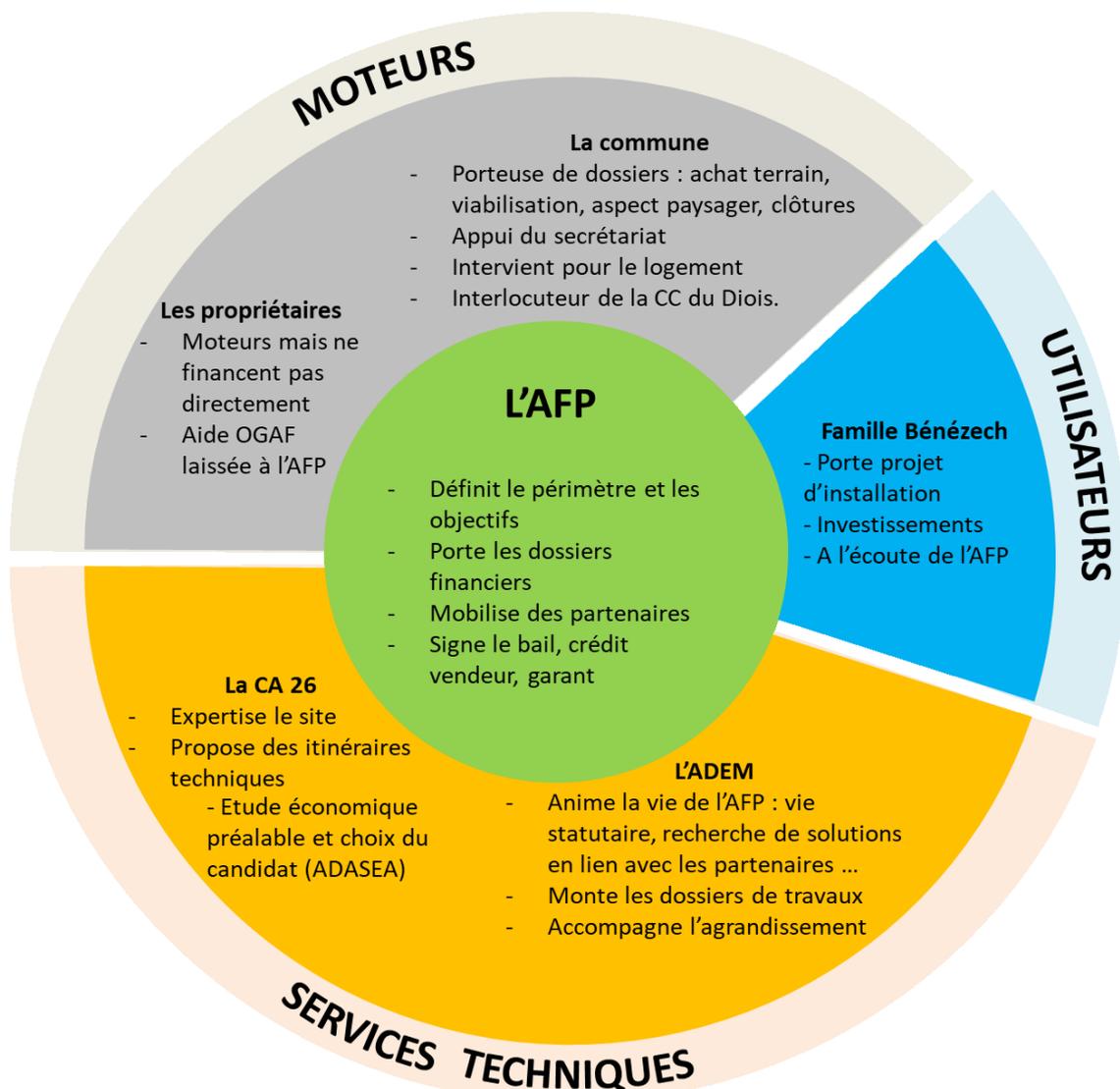
Ainsi, 50 hectares environ de zones intermédiaires sont utilisés par les agriculteurs.

Après dix ans, les éleveurs ont racheté la maison d'habitation et le bâtiment d'élevage, l'AFP ayant fait un crédit vendeur. Dans cinq à dix ans il faudra penser à la transmission de la ferme.

### Enjeu pastoral, installation, et maintien de l'ouverture

#### Travail sur la prospective et l'évolution de ces espaces ZI et PP

## L'AFP de Treschenu-Creyers, une AFP au service d'une installation en ZI dans le PNRV



**Exemple FAI : AFP libre qui passe AFP autorisée en Isère, notamment pour la gestion du  
multiusage  
Enjeux de multiusage**

**CONTEXTE :**

**Ex 74 : Aménagement H2O sur AFP Chatel, ou reconquête pastorale AFP Saint Michel pour  
autonomie fourragère ? Je développerai si nécessaire en fonction du format que l'on retiendra**

**CONTEXTE :**

- possibilité de mobiliser l'outil AFP pour gérer les différentes strates de végétation. Ex : orientation prise par un collectif de propriétaire pour conserver des végétations particulières
- ressource fourragère et eau, calendrier de pâturage
- Travail sur la prospective : comment ces espaces ZI et PP vont évoluer

# RECONQUETE PASTORALE

## 1. CARTE D'IDENTITE

Depuis plusieurs décennies on constate un embroussaillage important des surfaces pastorales (estives et zones pastorales) pour des raisons topographiques (difficiles ou mal desservies) ou encore économiques (baisse de l'activité agricole, prédation). Ce phénomène de « fermeture » entraîne une perte de production fourragère, une homogénéisation des paysages et une modification des habitats floristiques et faunistiques de ces espaces qui couvrent 28% de la surface du massif alpin (source : Enquête Pastorale 2012-2014). Parallèlement, cette perte de surface peut également entraîner sur certains territoires l'intensification des pratiques et la concentration des cheptels dans les secteurs les plus favorables et ainsi induire autant d'effets négatifs sur ces milieux.

Bien que le travail de comparaison soit délicat entre deux Enquêtes Pastorales (1996 puis 2012-2014), il ressort qu'à l'échelle du Massif Alpin près d'une centaine d'unités pastorales ont été abandonnées entre les 2 enquêtes avec comme principales raisons mentionnées la difficulté d'exploitation et les contraintes du milieu. A noter que ce comparatif n'est pas possible pour les zones pastorales puisqu'elles ont été recensées à partir de la dernière Enquête Pastorale.



A titre d'exemple, en 50 ans, le département de la Haute-Savoie a perdu en moyenne près de 40% de ses terres agro-pastorales d'altitude. Les causes de cet embroussaillage sont nombreuses : diminution du nombre d'éleveurs et des cheptels, modifications des pratiques agricoles depuis la Seconde Guerre Mondiale, morcellement très important du foncier... Au-delà de cette perte quantitative, nombre d'alpages laitiers se sont transformés peu à peu en unités pastorales-parcs (génisses ou ovins) du fait de conditions d'exploitation difficiles. Par des conduites de pâturage non accompagnées, ces « parcs d'altitude » sont souvent gagnés par la broussaille entraînant une perte de leur productivité fourragère et une fermeture des milieux.

Les zones pastorales dites intermédiaires, étroitement liées à l'économie agricole du territoire, ont subi les mêmes évolutions et n'ont malheureusement que peu bénéficié des outils mis en œuvre pour la reconquête pastorale des surfaces d'altitude.

*Illustration : Comparaison entre 1960 et début des années 2000 de la Commune de La Forclaz (Haute-Savoie)*

A l'heure actuelle, ces surfaces embroussaillées et en voie de fermeture sont des secteurs à fort enjeux pour l'activité agro-pastorale (forte concurrence foncière sur une partie des surfaces, « assurance sécheresse » en permettant d'alimenter les troupeaux...) mais également paysagère et environnementale.

Afin de lutter contre ce phénomène de fermeture, différentes méthodes ont été testées au cours des dernières décennies avec leurs avantages et inconvénients : Voir Tableau sur feuillet intérieur

Au vu des coûts (humains, financiers) nécessaires pour reconquérir ces espaces pastoraux, de plus en plus de partenaires techniques encouragent et accompagnent les acteurs pastoraux (exploitants, propriétaires...) à porter un nouveau regard sur l'importance de la gestion pastorale. En effet, il est aujourd'hui nécessaire de privilégier sur les espaces en « voie de fermeture » (stade précoce) une véritable réflexion sur la gestion du pâturage afin d'éviter par la suite de devoir faire appel à d'importants moyens financiers pour reconquérir ces espaces (jusqu'à 10 000 €/ha pour du déboisement).

### 1.1. DESCRIPTION DE L'OUTIL : FAIRE APPEL A LA « FORCE DE TONTE ANIMALE »

Parallèlement aux travaux d'investissement en faveur de la reconquête d'espaces pastoraux (opération de débroussaillage mécanique ou de déboisement), la Société d'Economie Alpestre de Haute-Savoie a mis en place depuis 2004 une technique alternative de débroussaillage par l'action de l'animal via le **dispositif « Troupeaux d'Intérêt Collectif »**. Le pâturage comme moyen d'entretien des espaces ne constitue pas une nouveauté, les troupeaux ont même une aptitude naturelle, parfois oubliée, à consommer les broussailles. Des études réalisées par des organismes de recherche et de développement, comme l'INRA (modèle MENU), permettent de reconnaître la valeur alimentaire des herbes pailleuses, arbustes, feuillages ainsi que le comportement alimentaire du bétail et le rôle primordial du berger. **La consommation de l'écorce et des feuilles affaiblit considérablement les arbustes à la différence du débroussaillage mécanique ayant tendance à stimuler les repousses.**

Grâce au soutien financier de la politique Espaces Naturels Sensibles du Département de Haute-Savoie et dans le cadre de réflexions concertées avec les partenaires départementaux (ASTERS-CEN 74, Fédération des chasseurs de Haute-Savoie...), il s'agit là de mettre en place une prestation de services à destination des collectivités ou autres porteurs de projets collectifs.

<b>Objectif général</b>
L'efficacité du troupeau doit permettre de récupérer des zones embroussaillées, limiter l'envahissement des ligneux, préparer le terrain pour un futur complément manuel ou mécanique, assurer par la fertilisation des déjections une amélioration rapide de la présence de graminées.
<b>Durée</b>
S'agissant d'une démarche de restauration, la phase de reconquête dure entre 3 à 4 ans. A l'issue de ce travail d'investissement, il est indispensable de prévoir la poursuite d'un pâturage régulier sur du long terme.
<b>Berger et des troupeaux adaptés</b>
Les races rustiques sont privilégiées (brebis Rouges du Roussillon, Mérinos, chèvres du Rove...) car souvent plus résistantes aux variations climatiques et des troupeaux grégaires habitués à la conduite par un berger qualifié (respect d'un plan de pâturage intégrant les habitats de galliformes, installation des parcs, conduite quotidienne). La taille du troupeau est comprise entre <b>400 et 1200 têtes</b> en fonction de la surface, de l'état d'embroussaillage du milieu et du transport (400 bêtes par camion) pour les troupeaux transhumants (respect des règles sanitaires).
<b>Types de milieux</b>
- secteurs exploités où l'équilibre herbe-arbres est menacé ; - secteurs abandonnés en cours de fermeture.
En fonction des optiques de restauration, <b>deux types de zones</b> se distinguent sur l'alpage qui implique deux modes de conduite différents.
<b>Méthode mise en œuvre</b>

### 1- Zone d'Amélioration Pastorale (ZAP) :

Le troupeau durant la journée évolue sous la surveillance du berger sur les zones moins embroussaillées mais en cours d'appauvrissement. Le pâturage par les troupeaux et l'apport de fumure favorisent la pousse de graminées à valeur intéressante et limite l'extension des ligneux.



### 2- Zone de Reconquête Pastorale (ZRP) :

L'action de débroussaillage par l'action animale prend tout son sens sur ces zones. Des parcs de nuit tournants (éviter les risques de surpâturage et d'érosion) de deux jours sont mis en place (surface de l'ordre de 2 000 m<sup>2</sup>). Grâce à la consommation, l'apport de fumure ainsi que le piétinement, ce pacage serré donne des résultats remarquables sur les landes et les végétations ligneuses type aulnaies. Les opérations de débroussaillage manuel complémentaires sont ainsi facilitées. A l'échelle d'une saison, 15 à 20 hectares peuvent être reconquis pour un coût très intéressant.



## 1.2. PLACE PAR RAPPORT A LA TRAME PASTORALE EN ZONE INTERMEDIAIRE ET PARCOURS PREALPINS

Les différentes contraintes et évolutions sur ces espaces (fort morcellement de la propriété privée, absence de location...) se sont traduites dans beaucoup de cas par une absence de gestion et leur fermeture progressive. Le recours à ce type de démarche permet de construire un projet pastoral pleinement adapté au site (volonté des propriétaires, large concertation et installation progressive de l'exploitation pastorale la plus adaptée).

## 1.3. DEPLOIEMENT DE L'OUTIL

Entre 2004 et 2019, **25 sites ont été reconquis entre 1 000 et 2 000 mètres d'altitude** à l'échelle du Département. Ce sont **450 hectares qui ont été rouverts grâce au pâturage dirigé de 17 500 ovins et caprins** (un site avec des génisses) sur près de 3400 hectares parcourus. De par la taille de ces troupeaux un gardiennage permanent a pu être mis en œuvre afin de répondre aux exigences à la fois pastorales mais également dans un contexte croissant de prédation (chiens de protection) et de conciliation des usages (adaptation du circuit de pâturage en fonction des activités touristiques notamment).

L'ensemble de ces sites font l'objet aujourd'hui d'une gestion pastorale stabilisée (location à un exploitant local ou transhumant). Ces installations ont nécessité dans la plupart des cas l'amélioration ou la création d'équipements pastoraux dont au premier lieu un logement de berger.



*Secteur de la  
Pendant  
(Chamonix Mont-  
Blanc) : Évolution  
du paysage entre  
juillet 2005 et juillet  
2011*



#### 1.4. FONCTIONNEMENT DE L'OUTIL, CONDITION DE MISE EN ŒUVRE, PERENNITE

Afin de pouvoir mettre en œuvre ce type d'opération partenariale et afin de pouvoir bénéficier de soutiens financiers publics il est nécessaire que le portage soit assuré par une collectivité ou une structure collective type Association Foncière Pastorale (AFP) dont sont membres les propriétaires privés (et publics).

Ce mode de redéploiement d'une force de tonte animale, avec les exploitants locaux ou grâce à l'appui d'un troupeau transhumant spécialisé (prestation de service), **permet de mettre en place sur 3 années un programme de reconquête concerté, en particulier avec les propriétaires, afin de construire un projet pastoral qui se conclut par la mise en location de ces surfaces** (permet d'apporter une réponse adaptée à ce point sensible de la relation propriétaire-exploitant).

#### 1.5. FINANCEMENT DE L'OUTIL

Les expériences développées en Haute-Savoie depuis 15 ans permettent de chiffrer le coût de l'opération (par saison) :

- 6 000 à 9 000 € pour le berger et le transport suivant la taille du troupeau ;
- 8 000 à 10 000 € pour la logistique, les équipements et le débroussaillage complémentaire.

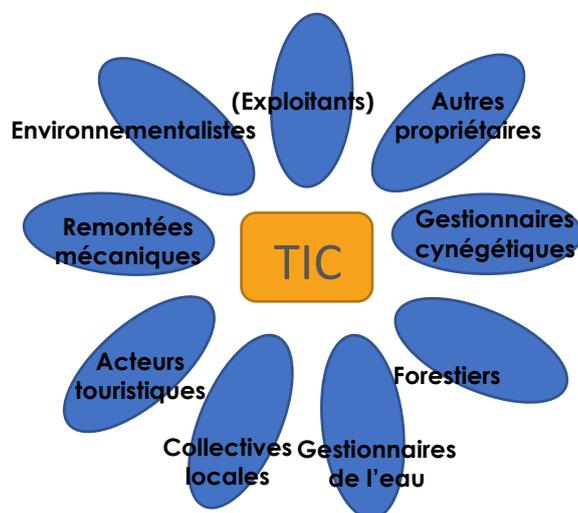
Ces opérations peuvent bénéficier sur une durée de 3 ans (fin de la phase de reconquête et mis en place d'une exploitation pérenne) du soutien financier du Département de la Haute-Savoie dans le cadre de sa politique Espaces Naturels Sensibles. Les collectivités (commune, intercommunalité) ainsi que les AFP peuvent apporter leur soutien (notamment prise en charge de la part d'autofinancement) ainsi que des partenaires privés associés à la démarche (domaine skiable pour l'entretien de pistes, association de chasse pour la préservation de zones d'intérêt cynégétique...). Face au retour de grands prédateurs, l'Etat (et l'Europe dans le cadre de la mesure 7-62 du Programme de Développement Rural Rhône-Alpes pour la protection des troupeaux contre la prédation) est associé au déploiement de chaque démarche.

#### 1.6. PLACE DE LA CONCERTATION

Sur chaque site où intervient un troupeau d'intérêt collectif il y a réouverture d'un dialogue entre les différents acteurs et utilisateurs de la montagne. Cette technique innovante de médiation et de gestion de l'espace est nécessaire pour la réussite de telles opérations et la satisfaction du plus grand nombre.

Cette concertation (réunions préparatoires, visites sur site et chantiers manuels complémentaires ou encore bilan de fin de saison) est organisée de façon à définir le projet, concilier les pratiques ainsi que le mode de conduite qui se traduit notamment par un plan de pâturage intégrant toutes les préconisations concertées.

Cette meilleure compréhension entre les groupes d'utilisateurs concernés a favorisé la réintroduction de troupeaux ovins/caprins - viande dans le département et davantage partager les enjeux de cette filière dans un contexte de prédation croissant (sensibilisation sur la présence de chiens de protection, des parcs...).



*Illustration d'un chantier participatif en présence d'étudiants de formation spécialisée*

Tableau inspiré du travail mené par l'Espace Mont-Blanc « Méthodes de débroussaillage » - 2007

METHODE	AVANTAGES	INCONVENIENTS	Végétation privilégiée (Plus la couleur est foncée, plus l'impact est positif)		
			Semi-ligneux	Ligneux bas	Ligneux hauts
Les traitements chimiques	Cette méthode permet une destruction complète de la plante.	Technique qui peut être dangereuse pour l'environnement et est aujourd'hui très encadrée (précautions particulières et personne formée). Sans coupe préalable, il est nécessaire d'évacuer la végétation sèche sur pied.			
Le débroussaillage par feu dirigé	Méthode efficace en ce qui concerne l'entretien des pâturages envahis par la lande (en particulier où le broyage mécanique ne peut pas intervenir) et peu onéreuse.	Opération exigeant impérativement une véritable technicité et subordonnée à des conditions particulières. ! Le brûlage n'est pas autorisé sur tous les Départements			
Les coupes manuelles et mécaniques	Facile à mettre en place sur tous types de végétaux, types de sites et permet un débroussaillage sélectif. Efficace contre les espèces à croissance lente et incapables de se multiplier par rejets souterrains.	Assez peu efficace contre les espèces à croissance rapide et qui se multiplient facilement par rejets (gestion des rémanents parfois problématique). Le rapport coût/efficacité dépend beaucoup du type de végétaux et zones à traiter.			
Le broyage mécanique	Efficace contre les espèces à croissance lente et incapables de se multiplier par rejets souterrains. Méthode simple à mettre en place contre l'extension des ligneux denses et bas ou pour contrôler la végétation de lisière.	D'une efficacité relative face aux espèces à croissance rapide et qui se multiplient facilement par rejets. Des entretiens répétés ou le recours à d'autres techniques d'entretien sont nécessaires.			
L'arrachage mécanique	L'arrachage est un moyen de lutte efficace et durable contre tous types de plantes ligneuses. Possibilité de retrouver très rapidement une qualité de pâturage de qualité.	Technique très coûteuse (envisageable uniquement sur site mécanisable) et la gestion des résidus végétaux peut s'avérer dans certains cas problématique.			
La force de tonte animale (avec coupes manuelles)	Cette méthode a de multiples intérêts (pastoral, paysager, écologique) et permet de remettre l'animal au centre de la gestion de ces surfaces pastorales.	Elle ne peut pas être mise en œuvre lors d'un stade trop avancé (stade forestier). Elle nécessite un montage technique et participatif important afin de répondre aux différents enjeux à long terme.			

## Troupeau d'Intérêt Collectif sur le site du Fond de la Combe à Sixt-Fer à Cheval (Haute-Savoie). Terrain de conciliation entre pratiques pastorales et préoccupations environnementales

### CARTE D'IDENTITE

Le site du Fond de la Combe se situe sur le territoire de la commune de Sixt-Fer-à-Cheval dans la vallée du Haut Giffre.

Compris dans le périmètre de la Réserve Naturelle de Sixt-Fer-à-Cheval dont le cirque est également classé Grand Site national, ce dernier est le quatrième site le plus visité en Haute-Savoie avec plus de 30 000 visiteurs par an. Les enjeux de préservation y sont donc très importants.



### UNE VOLONTE LOCALE DE REMISE EN VALEUR PASTORALE

La question de la gestion pastorale de ce site fait depuis longtemps partie des préoccupations communales ainsi que de l'Association Foncière Pastorale de Sixt Fer à Cheval (créée en 2001 : 3912 parcelles de 789 propriétaires sur 2904 hectares).

En 2006, une réunion entre tous les acteurs (commune, AFP, gestionnaire de la réserve...) a permis de convenir de la nécessité de mettre en œuvre des opérations de débroussaillage, à condition que ces opérations soient « compatibles avec le statut de Réserve naturelle et la divagation de la rivière GIFFRE ». Les secteurs concernés ont été choisis avec tous les acteurs, les aménagements ont été définis avec parallèlement une garantie apportée par l'AFP de maintenir une pression de pâturage après la réalisation des travaux pour entretenir les paysages et éviter le retour des broussailles.

Ainsi en 2007, l'AFP a déposé auprès du Département de la Haute-Savoie une demande de financement (coût de 12 190 € soutenu à hauteur de 50%) pour la mise en œuvre, avec le soutien technique de la SEA 74, d'une première opération Troupeau d'Intérêt Collectif pour l'amélioration d'une cinquantaine d'hectares et près de 5 hectares de reconquête.

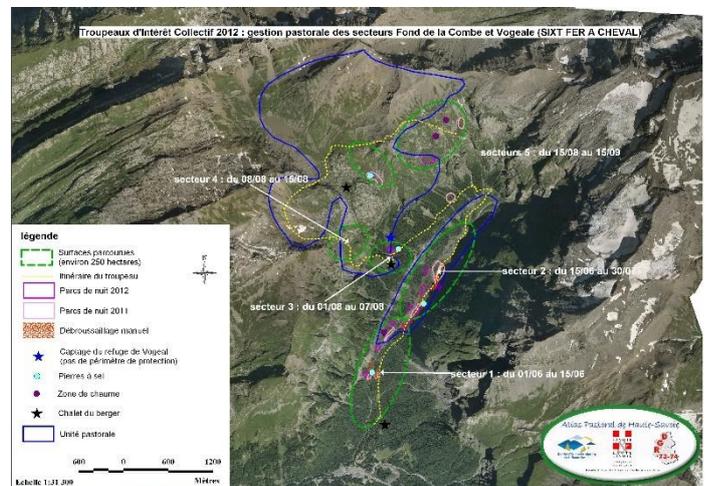
Afin de rouvrir ces surfaces longtemps sous exploitées, l'AFP a fait appel à un éleveur transhumant pour faire pâturer de fin juin à mi-septembre 200 ovins (100 brebis suitées) en suivant un plan de pâturage (conduite journalière par le berger du troupeau en grands parcs et création de parcs de nuits déplacés tous les 2 jours sur les sites identifiés aux préalables).

Pour cette première année, une équipe constituée de quelques personnes de la SEA74 est intervenue pour débroussailler manuellement, avant un dernier passage du troupeau mi-septembre pour abrutir les jeunes repousses. A noter que pour réaliser ces travaux à l'aide des troupeaux et compte tenu de la fréquentation touristique de ce secteur, il a été nécessaire d'implanter deux passages canadiens : un premier situé à l'entrée de l'alpage est sur le chemin d'accès au chalet de l'alpagiste (utilisable par les véhicules), le second uniquement utilisable par les promeneurs.



### PERENNISATION DE L'EXPLOITATION PASTORALE ET DE L'OUVERTURE DES MILIEUX

Cette démarche a permis de mettre en place un véritable projet pastoral, porté par l'AFP, et intégrant un circuit bien plus important entre ces surfaces et d'autres sites plus élevés de ce cirque qui nécessitaient également le retour d'une pression de pâturage. Ainsi, depuis près de 10 ans, un troupeau de 400 brebis de race Mourerous, conduit par l'éleveur/berger transhumant originaire des Alpes de Haute Provence exploite plus de 250 hectares en lien étroit avec l'AFP et le gestionnaire de la Réserve naturelle en respectant un plan de pâturage.



# COLLECTIF PASTORAL

## 1. CARTE D'IDENTITE

Les éleveurs peuvent se réunir sous des formes sociétaires multiples (associations, syndicats, coopératives...), cette fiche présentera les formes collectives permettant pour « **la mise en œuvre collective et concertée de tous moyens nécessaires pour la bonne gestion et l'aménagement des territoires pastoraux** » le collectif pastoral et la Société d'Intérêt Collectif Agricole.

### 1.1. DESCRIPTION DES OUTILS

	Groupement pastoral	Collectif pastoral	Sociétés d'Intérêt Collectif Agricole
<b>Vocation de l'outil</b>	Les Groupements pastoraux permettent de regrouper des éleveurs pour la valorisation en commun d'un alpage ou d'une zone de parcours avec mélange des troupeaux.	Les <b>Collectifs pastoraux</b> permettent de regrouper des éleveurs à une échelle territoriale (vallée, massif, versant) pour porter de manière concertée des dossiers de travaux ayant vocation à structurer et équiper leurs territoires pastoraux en vue de l'amélioration des conditions de vie, de travail et de protection du milieu naturel. Les <b>SICA</b> ont la même vocation sur des territoires agro-pastoraux, à l'échelle plus large d'un Plan Pastoral Territorial.	
<b>Forme juridique et fonctionnement</b>	Syndicat professionnel, association Loi 1901, Société civile, coopérative agricole... bénéficiant d'un agrément « Groupement Pastoral »	Association Loi 1901	Coopérative - loi du 10 septembre 1947.
		Signature de conventions de mandat pour la réalisation de travaux entre le CP ou la SICA et l'éleveur bénéficiaire.	
<b>Conditions d'adhésion</b>	Basée sur 3 critères : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Avoir le statut d'agriculteur</li> <li>- Être éleveur d'animaux pastoraux pâturants</li> <li>- Disposer de surfaces pastorales <b>individuelles</b> (CP) ou <b>gérées collectivement</b> (GP)</li> </ul> Les éleveurs peuvent être membres des 2 entités collectives qui sont complémentaires : l'une pour la saison d'alpage collectif (ou intersaison collective), l'autre pour le reste de l'année.		Les membres peuvent être des agriculteurs (Part A) ou des collectivités territoriales (Part B).
<b>Périodes d'utilisation des ZI et PP</b>	Saisonnier (principalement l'été, parfois en intersaison)	Toute l'année ou saisonnier	
<b>Outils collectifs</b>	Mise en commun des animaux. Mutualisation des coûts d'embauche et la réalisation de travaux	Possibilité de mutualisation des techniques pastorales et des coûts des travaux partagés entre plusieurs exploitations. Entraide.	

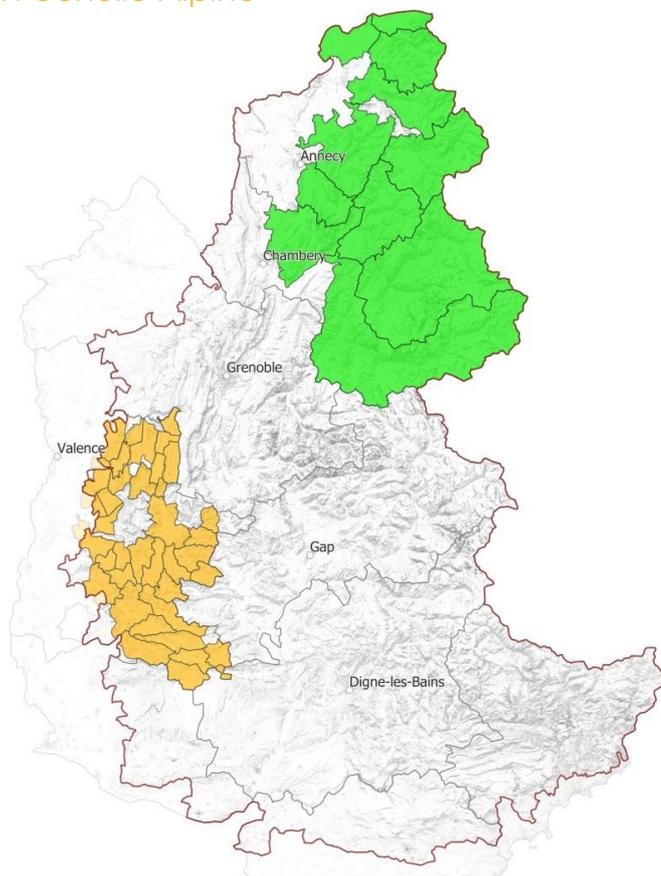
Ces trois formes collectives permettent d'avoir 1 interlocuteur unique, mandaté par ses membres et reconnu auprès des différents partenaires locaux (ONF, Parcs...), fonctionne sur la transparence dans la gestion avec une prise de décision collégiale, peut mobiliser des outils financiers tels que les Plans Pastoraux Territoriaux. Les GP peuvent aussi bénéficier d'aides à la création et d'aides de la PAC.

## 1.2. PLACE PAR RAPPORT A LA TRAME PASTORALE EN ZONE INTERMEDIAIRE ET PARCOURS PREALPINS

Les collectifs permettent de regrouper des éleveurs à une échelle territoriale (vallée, massif, versant) pour porter des dossiers de travaux ayant vocation à structurer et équiper leurs territoires pastoraux. Ces territoires pastoraux proches des sièges d'exploitation, en Drôme, sont quasi intégralement situés en ZI ou PP. Ces zones sont utilisées à l'année ou de manière saisonnière (hors alpage).

## 1.3. DEPLOIEMENT DE L'OUTIL

### A l'échelle Alpine



**37 Collectifs Pastoraux en Drôme**  
**96 340 ha de ZP gérés avec les CP**

**4 SICA en Savoie, 6 en Haute-Savoie et 1 SICA à cheval sur les 2 départements (Bauges)**  
**28 841 ha de ZP gérés avec les SICA**

**Environ 30 % des Zones Pastorales du massif Alpin se situent dans le périmètre d'un Collectif Pastoral ou d'une SICA.**

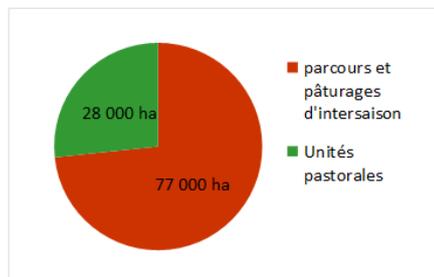
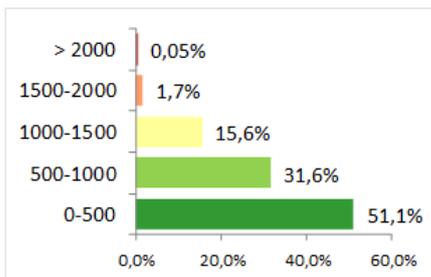
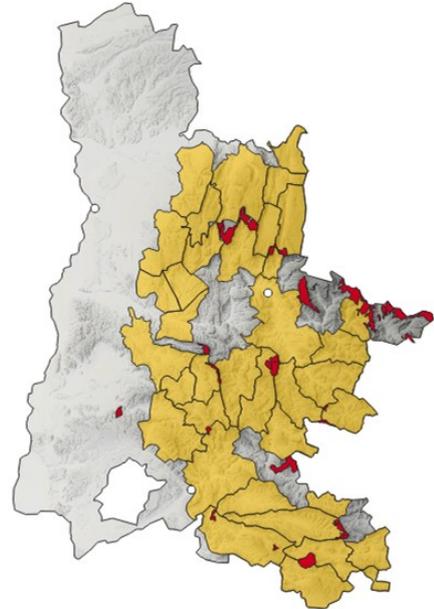
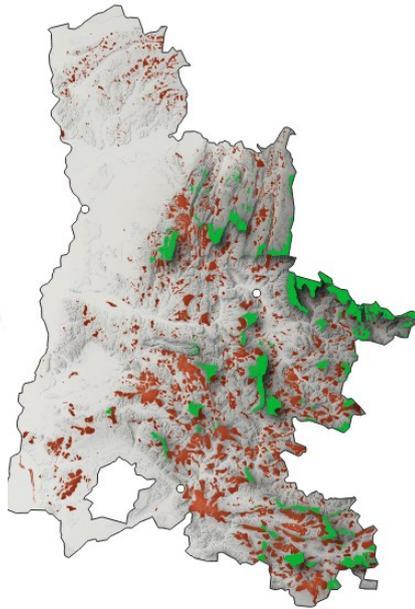
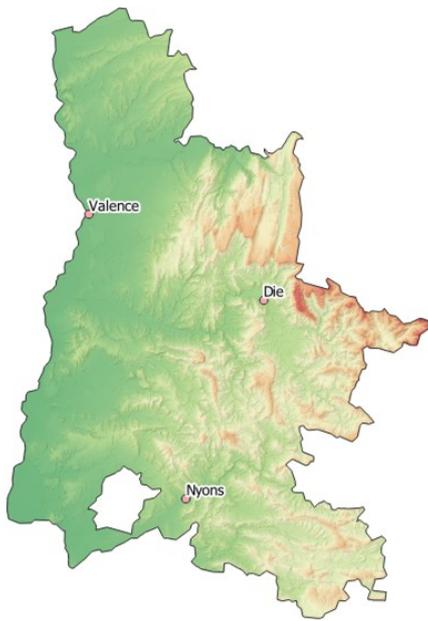
Les collectifs pastoraux et les SICA sont des formes collectives présentes en Drôme, en Savoie et en Haute-Savoie. Dans les Savoies elles regroupent les éleveurs à l'échelle d'un Plan Pastoral Territorial tandis qu'en Drôme, les collectifs sont à l'échelle de vallées ou de versants.

### Cas particulier : à l'échelle Drômoise

La dernière enquête pastorale a révélé que les zones pastorales représentaient 75 000 ha des 104 000 ha valorisés par le pastoralisme de la Drôme. Les services pastoraux ont pris conscience dès les années 80 du besoin de valoriser les surfaces hors alpage collectivement. Initialement le « Groupement Pastoral à gestion concertée », transformé à partir de 2016 en « Collectif Pastoral », est venu compléter la dynamique collective lancée par les Groupements pastoraux créés à la suite de la loi pastorale de 1972.

L'outil est complètement déployé dans la Drôme : 37 Collectifs pastoraux sur le département, regroupent 313 éleveurs. Cette forme collective existe aussi en Ardèche (AURA) hors massif Alpin depuis 2012, appelée Associations pastorales. 8 Associations pastorales regroupent environ 280 éleveurs.

Les collectifs pastoraux et groupements pastoraux couvrent la majorité des parcours et alpages de la Drôme. Les GP sont situés en UP d'estive collectives, il arrive que certains se trouvent en ZP dans le cas de GP d'intersaison. Les CP concernent les surtout les ZP et quelques UP dans le cas d'estives individuelles.



**37 Collectifs Pastoraux**  
regroupent plus de 300 éleveurs.

**24 Groupements Pastoraux**  
regroupent environ une centaine d'éleveurs

## 2. FONCTIONNEMENT DE L'OUTIL

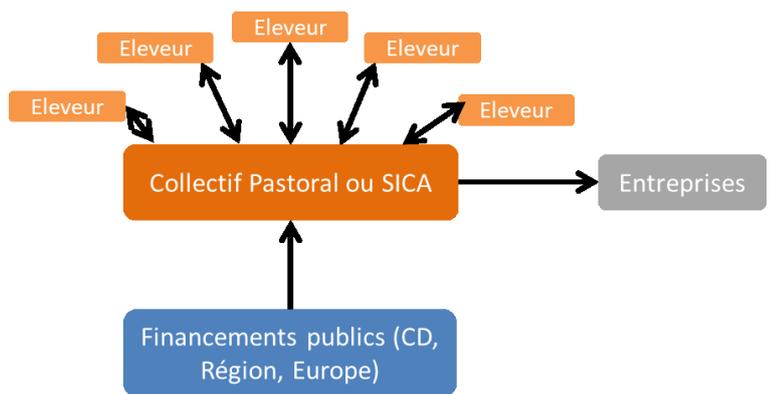
### 2.1. CONDITION DE MISE EN ŒUVRE, GOUVERNANCE

La forme associative implique que le collectif se dote **d'un règlement intérieur**, de statuts et d'un bureau fixant les règles de fonctionnement et de bonne gestion. Celle-ci est basée sur la transparence et la prise de décision collégiale pour une mutualisation équitable et transparente des moyens. Les éleveurs se regroupent pour **« la mise en œuvre collective et concertée de tous moyens nécessaires pour la bonne gestion et l'aménagement des territoires pastoraux »** (*règlement intérieur des CP*) : chaque adhérent accepte donc de proposer des projets cohérents avec son système d'élevage et de les discuter avec les autres membres du collectif. **Le collectif pastoral peut donner un avis de fond sur le dossier d'un adhérent**, notamment sur la cohérence des travaux envisagés par rapport aux surfaces pastorales concernées et au système d'exploitation. Les aménagements communs sont prioritaires sur les aménagements individuels.

Les **membres sont solidaires et tous responsables dans le portage du dossier**, il y a un véritable échange technique et enrichissement mutuel des projets, ils s'autorégulent dans l'avancement du projet et dans la gestion territoriale. Pour la réalisation des travaux, chaque éleveur signe **une convention de mandat de maîtrise d'ouvrage avec le collectif pastoral ou la SICA** qui réalisera les travaux, les paiera et les réceptionnera pour le compte de chaque éleveur. Ces conventions de mandat permettent de cadrer le dérouler du projet et fixer les responsabilités de chacun. Les éleveurs doivent réaliser l'avance de trésorerie auprès du CP, sont responsables en cas de problème et s'engagent à maintenir une activité pastorale et entretenir les investissements.

## 2.2. FINANCEMENT DE L'OUTIL

Le CP et la SICA peuvent bénéficier **d'aides à l'investissement** via les Plans Pastoraux Territoriaux. Sans cette forme collective, les éleveurs et territoires hors alpage constitués de zones intermédiaires et parcours préalpins de la Drôme ne pourraient pas réaliser d'investissements pastoraux. Différents financeurs publics (Europe, Conseil Régional, Conseil départemental) apportent un co-financement au collectif et les éleveurs complètent avec leur part d'autofinancement. Le schéma décrit les flux financiers.



## 2.3. PLACE DE LA CONCERTATION

Le CP crée une dynamique collective à l'échelle d'un territoire ou d'une vallée : **il met en relation des éleveurs, crée d'un climat de cohésion, de solidarité et d'entraide**. En ce qui concerne les travaux, le collectif pastoral peut donner un avis de fond sur le dossier d'un adhérent, notamment sur la cohérence des travaux envisagés par rapport aux surfaces pastorales concernées et au système d'exploitation

Le CP interagit avec de nombreux acteurs du pastoralisme comme le montre le schéma ci-dessous. Les collectifs pastoraux ont aussi la possibilité de participer à des temps d'échange techniques avec d'autres collectifs et groupements pastoraux au moins 1 fois par an lors de la rencontre annuelle de l'ADEM où un thème technique est proposé chaque année.

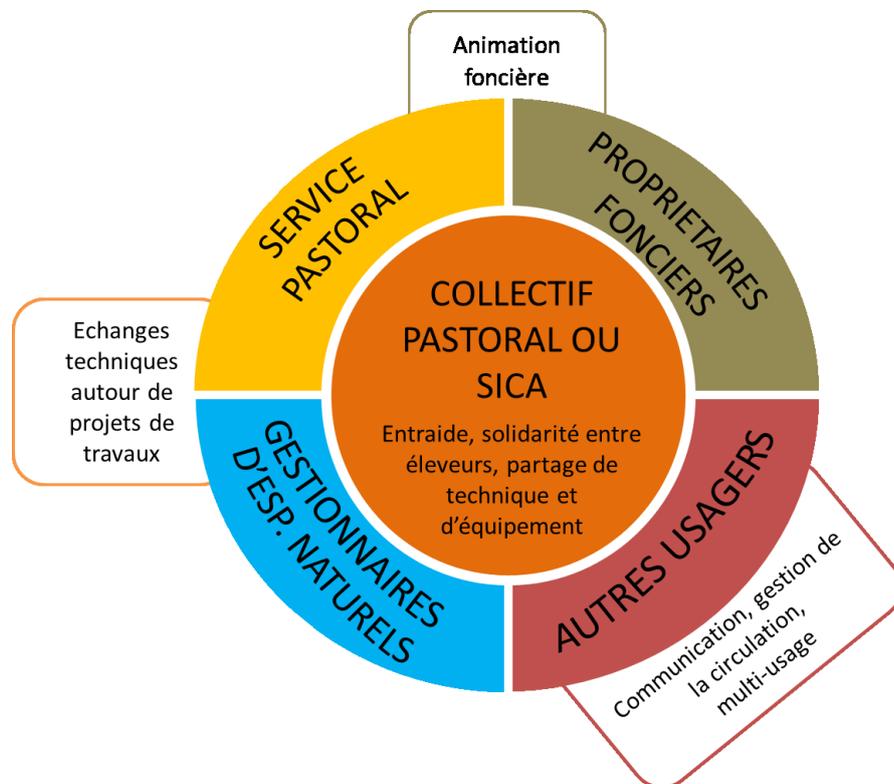


Figure 3 - Place de la concertation dans les CP et SICA

## Collectif pastoral de Banne dans le PNR des Baronnies Provençales, Exemple de collectif en parcours préalpin

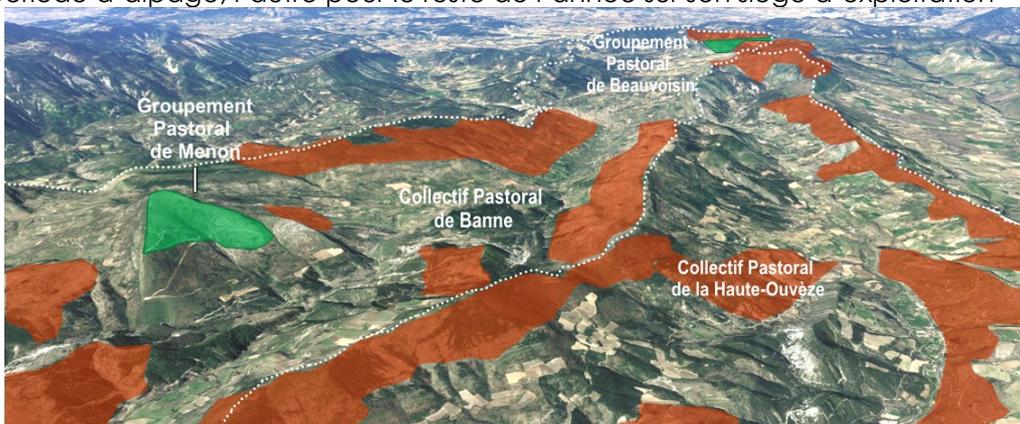
### CARTE D'IDENTITE DU COLLECTIF

Créé en 1998, il regroupe 9 éleveurs sur 5 communes du **Parc Naturel Régional des Baronnies Provençales** (Buis-les-Baronnies, Laroche/le-Buis, Vercoiran, Le-Poët-en-Percip, Plaisians) qui valorisent 2550 ha de surfaces pastorales (Enquête pastorale 2012-2014). Les troupeaux comptent 725 ovins, 175 caprins, 15 équins. Ensemble ils ont déposé 6 dossiers de travaux.

**Territoire** : Parcours préalpins pentus peu productifs imbriqués dans des parcelles cultivées (vergers, oliviers, PPAM) situés entre 500 et 1000 m d'altitude. Climat sous influence méditerranéenne.

**Période d'utilisation** : toute l'année sauf pour 2 troupeaux ovins transhumants : 1 transhume vers un GP d'une montagne voisine (GP du Menon : entre 800m et 1400m d'altitude, regroupe des éleveurs du CP et d'autres départements limitrophes ne faisant pas partie du CP (Vaucluse)) ; 1 transhume vers un alpage de Savoie.

**Complémentarité entre CP et GP** : Le CP est antérieur aux GP présent sur le territoire. C'est **la mise en place du collectif dans les années 90 qui a permis de créer la dynamique collective aboutissant à la création du groupement pastoral du Menon** en 2011 (voir Carte). Un éleveur peut faire partie des 2 types de collectif, l'un pour la période d'alpage, l'autre pour le reste de l'année sur son siège d'exploitation



### ENJEUX DU TERRITOIRE DU COLLECTIF

**Enjeu DFCI** : les possibilités de travaux permises par le collectif, confortent la présence de troupeaux sur PP méditerranéens et très boisés soumis à un aléa incendié élevé. La présence d'infrastructures adaptées pour le troupeau garantit l'entretien des zones boisées ou de landes à haut potentiel combustible, notamment en période estivale.

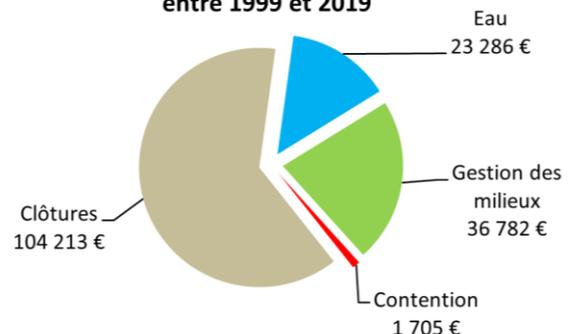
**Maintien du pastoralisme, reconquête pastorale et installation** : les crédits à l'investissement obtenus grâce aux collectifs permettent de réaliser des aménagements pastoraux structurants sur les exploitations. Ils structurent les nouveaux installés, confortent et maintiennent les éleveurs dont le système est plus stable.

**Enjeu paysager** : Entretien de la mosaïque de paysages, entre pâturages et cultures pérennes caractéristiques des Baronnies, les éleveurs travaillant souvent sur plusieurs ateliers animaux et végétaux complémentaires. La répartition des travaux réalisés par le collectif illustre bien les besoins des éleveurs dans ce territoire : des parcs clôturés équipés de points d'eau pour libérer du temps pour les autres ateliers ainsi que du débroussaillage pour contrer la forte dynamique d'embroussaillage.

**Prédation** : les parcours préalpins utilisés par le collectif de Banne, notamment les parcours boisés, sont fortement soumis à un contexte de prédation. Les CP agissent peu directement sur cet enjeu, bien que le collectif favorise la cohésion et l'entraide entre éleveurs. Pour autant, dans les Baronnies, des éleveurs de 5 CP et GP différents utilisent en commun la cabane mobile du PNRBP. Dans un contexte de prédation, elle pallie au manque de logements de bergers sur les petites ZP et UP embroussaillées qu'ils pâturent.

**Multiusage** : Le territoire du CP est parcouru de chemins de randonnée et de VTT. Le Collectif peut investir dans des franchissements de clôture et de la signalétique pour faciliter la circulation.

CP Banne - Répartition des investissements  
entre 1999 et 2019



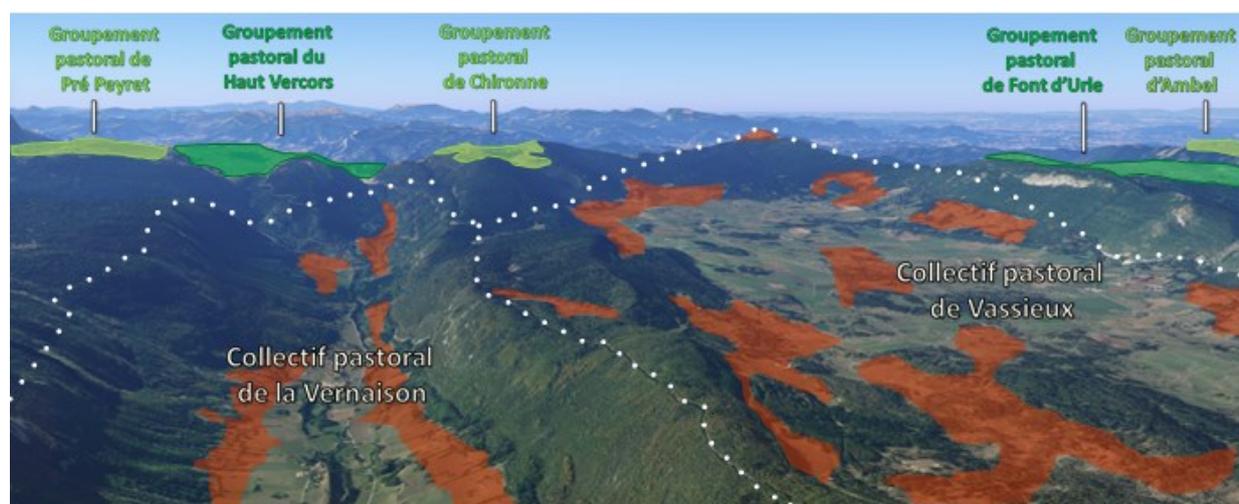
## Collectif pastoral de Vassieux dans le PNR du Vercors, Un collectif en zone intermédiaire

### CARTE D'IDENTITE DU COLLECTIF

Créé en 1997, le CP regroupe 12 fermes du **Parc Naturel Régional du Vercors** (à Vassieux-en-Vercors et La Chapelle-en-Vercors) qui utilisent 1000 ha de surfaces pastorales (Enquête pastorale 2012-2014). 300 bovins laitiers et allaitants, 1000 ovins et quelques équins pâturent ces espaces. Les éleveurs ont déposé 7 dossiers de travaux ensemble.

**Territoire** : Zones intermédiaires **pentues**, entre 700 et 900 m d'altitude, Pelouses productives imbriquées entre forêts et zones cultivables, climat montagnard.

**Période d'utilisation** : Printemps, été, automne (animaux en bâtiments l'hiver). Une partie seulement des animaux montent en alpage et transhument vers des alpages collectifs (GP Haut-Vercors notamment) ou individuels.



### ENJEUX DU TERRITOIRE DU COLLECTIF

**Foncier** : La réalisation de travaux d'équipement fixes nécessite que les éleveurs aient une maîtrise foncière. L'animation foncière entre les éleveurs du collectif et les propriétaires renforce la maîtrise foncière des élevages avec la signature de Conventions Pluriannuelles de Pâturage.

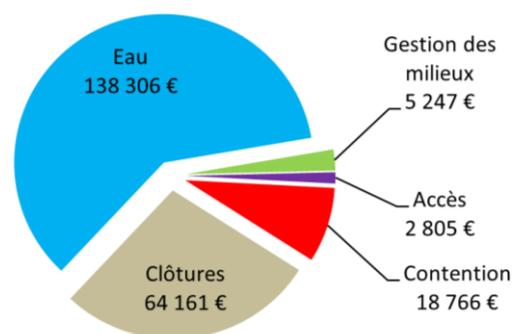
**Paysager** : Sur le Vercors et ses contreforts, les zones intermédiaires prennent la forme de pelouses intraforestières typiques et font partie du patrimoine paysager, le maintien du pâturage sur ces zones intermédiaire non cultivées participe à leur préservation.

**Biodiversité** : Lors de la réflexion d'un projet de travaux, la question de l'impact de l'aménagement sur la biodiversité se pose. La réouverture de milieux et le pâturage des troupeaux permettent l'entretien des milieux ouverts. Cet entretien est pérennisé à long terme par la structuration foncière et l'équipement des territoires pastoraux.

#### **Changement climatique :**

- **Ressource fourragère** : Les ZI du collectif de Vassieux sont situés en zone boisées ou de lande. Ces espaces présentent un meilleur report sur pied et proposent de l'ombre lors des pics de chaleur, notamment en été pour les animaux ne montant pas en alpage. Sites utilisés à l'année pour ceux ne montant pas en alpage : surfaces nécessaires pour le plein été ou « refuge » lorsque l'herbe est sèche ailleurs.
- **Gestion de l'eau** : Les aménagements faits par le collectif améliorent le stockage et la disponibilité de l'eau pour les troupeaux. En effet, la gestion de l'eau pour l'abreuvement des troupeaux est un enjeu crucial dans la vallée qui ne possède pas de sources ! Le graphique illustre ce besoin de gérer l'eau sur les pâturages de ce collectif qui en fait le premier poste de dépenses

CP Vassieux - Répartition des investissements entre 1997 et 2019



## CARTE D'IDENTITE DU COLLECTIF

Elle a pour origine la SICA des Alpagistes du Grand-Bornand créée en 1985 par la Commune du Grand-Bornand et les alpagistes du Grand-Bornand.

Sa mise en conformité en 2012, nécessaire pour mobiliser les aides financières de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et du FEADER au profit des travaux d'améliorations pastorales, a permis d'étendre son action au sein des 25 communes constitutives du périmètre du **Plan Pastoral Territorial Fier-Aravis**.

Composée de 69 sociétaires, dont 6 collectivités (Le Grand-Bornand, Entremont, La Roche-sur-Foron, Mont-Saxonnex, Le Reposoir et Saint-Jean-de-Sixt), elle a essentiellement pour objet de réaliser des travaux pour le compte de ses membres (alpagistes exploitants) dont les alpages ne sont pas situés au sein d'une AFP ou sur une propriété communale.

Depuis 2012 elle a porté 26 projets pour le compte d'éleveurs pour un montant total de 760 000 € de travaux (subventionnés à hauteur de 430 000 € par la Région Auvergne-Rhône-Alpes et l'Europe).

## EXEMPLE D'UN PROJET MENE SUR LE SECTEUR DES MOULINS (COMMUNE DU REPOSOIR)

Ce secteur pastoral situé à 1 200 mètres d'altitude en zone pastorale, en pied de versant du massif du Bargy, a bénéficié en 2020 de travaux de réouverture, portés par la SICA pour le compte de l'exploitation qui fait pâturer une dizaine de génisses dédiées au renouvellement de son troupeau laitier.

L'amélioration de ces surfaces grâce à l'élimination d'espèces buissonnantes fortement envahissantes (églantiers, aubépines) sur une dizaine d'hectares est nécessaire pour faire face aux contraintes croissantes : **baisse des surfaces en vallée, changement climatique...**

L'usage d'un broyeur à chenille léger actionné par télécommande a permis d'intervenir sur des secteurs très pentus et de tenir compte des **enjeux environnementaux** présents (zone humide et maintien de buissons en faveur de la pie-grèche écorcheur).



**LE GRAND-BORNAND/Le 4 octobre**, la SICA d'alpage des Aravis organisait une première visite de travaux d'améliorations pastorales dans les alpages des Aravis.

## Les travaux de la SICA d'alpage des Aravis réceptionnés

Guidés par son président Denis Perrillat-Mercerot, les membres du conseil d'administration de la SICA (Gérard Fournier-Bidoz vice-président de la CCVT\* et président du Comité de pilotage du Plan pastoral territorial (PPT) Fier-Aravis, Philippe Angeloz-Nicoud maire du Grand Bornand et Emmanuel Cagnet de la Société d'économie alpestre de la Haute-Savoie) ont participé à la réception de travaux réalisés sur cinq unités pastorales sur la commune du Grand-Bornand. Cette visite a permis à ce groupe de constater la bonne exécution des améliorations pastorales préalablement présentées auprès de la SICA via le PPT Fier-Aravis sur les alpages du Tavaillon, du Col des Annes (les trois unités pastorales) et de la Grand Montagne.

### Logements des alpagistes, alimentation en eau, accès et débroussaillage

Les opérations concernaient l'amélioration des logements des alpagistes, la sécurisation de l'alimentation en eau, la rénovation et la création d'accès, le débroussaillage. Ce sont sept dossiers qui ont été validés dont le montant de dépenses s'élève à 145 000 € HT pour lesquelles le PPT Fier-Aravis a mobilisé de 40 à 60 % de subventions de la Région Rhône-Alpes et l'Union Européenne (FEADER), le complément étant apporté par les membres bénéficiaires des travaux. Gérard Fournier-Bidoz a rappelé que ces travaux effectués représentaient l'éventail des travaux d'améliorations pastorales éligibles aux aides dans le cadre du PPT. Denis Perrillat-Mercerot indiqua à son tour que d'autres travaux sont en cours et que les besoins d'équipements et d'aménagements dans les alpages étaient toujours d'actualité et a appelé de ses vœux que ce dispositif d'aides initié par la Région Rhône-Alpes soit pérennisé. ■



Sécurisation de l'alimentation en eau.

### ✓ SICA d'alpage des Aravis

Elle a pour origine la SICA des Alpagistes du Grand-Bornand, créée en 1985 par la commune et les alpagistes. Sa mise en conformité en 2012, nécessaire pour mobiliser les aides financières de la Région Rhône-Alpes et du FEADER au profit des travaux d'améliorations pastorales, a permis d'étendre son action au sein du périmètre du Plan pastoral territorial Fier-Aravis qui rassemble 25 communes du massif Bornes-Aravis (13 communes de la CCVT et 12 autres communes pastorales voisines). Composée de 70 sociétaires, elle a essentiellement pour objet de réaliser des travaux pour le compte de ses membres (alpagistes exploitants) dont les alpages ne sont pas situés au sein d'une AFP ou d'un alpage communal. ■

\*Communauté de Communes des Vallées de Thônes

## CARTE D'IDENTITE DU COLLECTIF

La SICA d'Alpage de Tarentaise est créée en 2010.

Elle est issue en réalité de la fusion de 4 SICA historique qui intervenaient sur le territoire de Tarentaise. Cette fusion eu comme objet de s'adapter au territoire porteur du **Plan Pastoral Territorial de l'Assemblée du Pays de Tarentaise-Vanoise**, tout en modifiant ses statuts afin de coller au mieux aux exigences réglementaires du moment.

Comme toute SICA, elle est constituée de part A (acteurs du monde agricole) et de part B (notamment les collectivités). Ainsi ce collectif est représentatif du **monde agro-pastoral local**. Elle est garante de prises de décision collégiale, représentative du territoire support.

Son but premier est la réalisation de travaux d'amélioration pastorale, pour le compte de ses adhérents.

## EXEMPLE DE PROJET MENE PAR LA SICA

En 2018, la SICA réalise un projet de desserte secondaire sur la zone pastorale du Bochet (commune de Granier-sur-Aime).

Ce projet est réalisé pour le compte du GAEC du Consortage. Cette structure, composée de 5 associés élève 130 vaches laitières dont le lait est transformé en Beaufort.

L'objectif de cet aménagement est d'améliorer la gestion pastorale des montagnettes du Bochet : limiter le temps de traite sur les places de traite historique en pied de montagnette, mieux valoriser l'herbe de la montagnette pour libérer des surfaces de fauche sur l'exploitation (coller au mieux à l'AOP, optimiser les couts liés au fourrage). Dans un contexte d'aléa climatique, mieux valoriser les zones pastorales de proximité avec les laitières permet au GAEC des marges de manœuvre entre alpage et hivernage, tout en préservant les surfaces dédiées à la fauche.

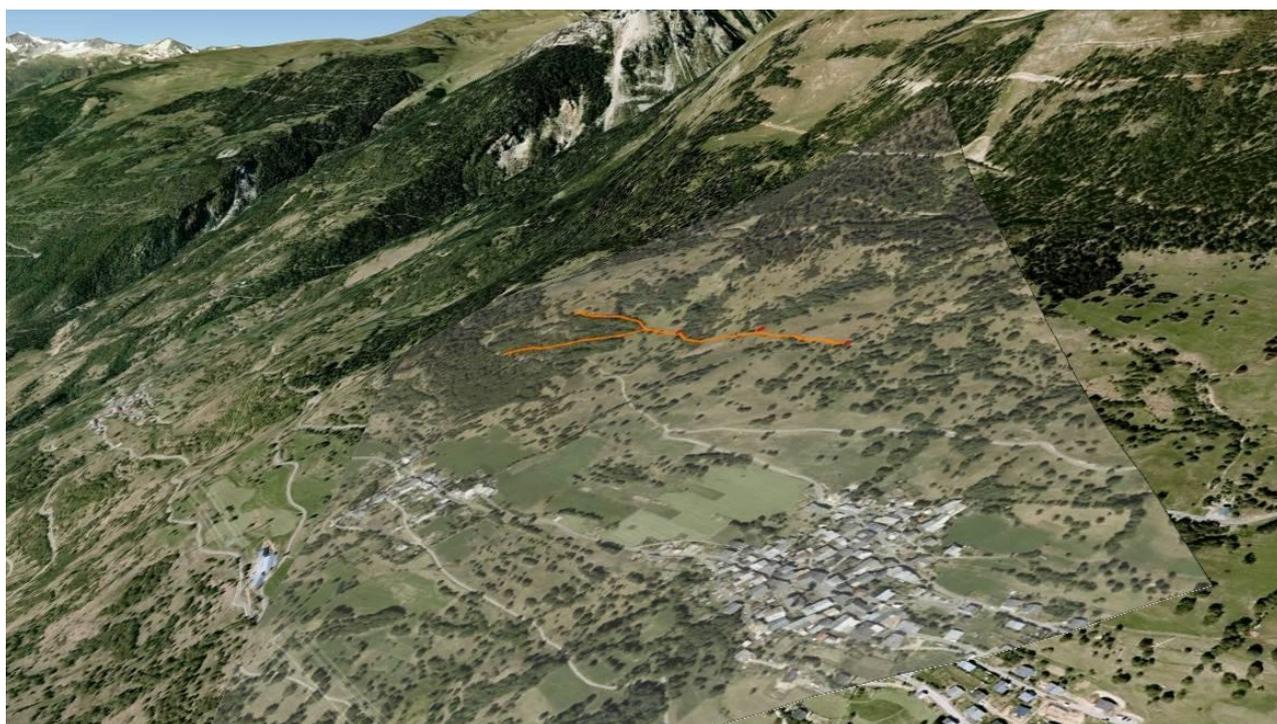


Figure 4 - Territoire de zone intermédiaire desservi par la piste

# DISPOSITIFS TERRITORIAUX

---

## 1. CARTE D'IDENTITE

Ces dispositifs territoriaux sont apparus suite à la volonté des élus locaux et européens qui cherchaient à décloisonner les interventions publiques et proposer aux territoires d'enjeux homogènes, la possibilité de se doter de capacités d'intervention transversales.

Ces politiques publiques territorialisées sont apparues dans un mouvement de fond, au moment où les élus, dont les rôles étaient en profonde mutation, souhaitaient se rapprocher de la société civile, dans des formes de "démocratie participative" qui restaient à expérimenter.

### 1.1. VOCATION DE L'OUTIL

Organiser la concertation autour des espaces pastoraux. Par l'implication des élus impliqués dans ces dispositifs territoriaux, ils permettent de concilier les usages et de lier de manière fine les activités pastorales aux autres politiques portées par le territoire. Organiser les regards transversaux entre logiques d'acteurs. Ils sont également, dans certaines régions nécessaires à la mobilisation de crédits publics.

### 1.2. DESCRIPTION DE L'OUTIL

Le Plan Pastoral Territorial (PPT) : Nés d'une délibération de la Région Rhône-Alpes en novembre 2006, les premiers conventionnements sont apparus 2 ans après cette impulsion et continuent d'être renouvelés. Ils visent à la gestion et à la concertation en organisant la concertation et en garantissant sur des durées de 5 années des financements publics. Le dispositif a été étendu à la patrie Auvergne depuis juillet 2019. Le PPT fait suite à une candidature du territoire concerné, et sera engagé après un diagnostic préalable comportant un plan d'action à 5 ans validé par la Région qui intervient à hauteur de 35% (investissements) et 40% des dépenses (fonctionnement) en adossant du FEADER à part égale (en partie Rhônealpine de la Région).

Le Plan d'Orientation Pastoral Intercommunal (POPi) : En Région PACA, à destination des collectivités qui souhaitent contrôler la périurbanisation, limiter les risques d'incendie de forêt, encourager le sylvo-pastoralisme ou encore favoriser une coexistence paisible des activités de loisir sur leurs espaces naturels. Il peut être déployé à l'échelle d'une commune ou d'une Intercommunalité, avec un appui financier à hauteur de 40% du Conseil Régional Sud.

### 1.3. PLACE PAR RAPPORT A LA TRAME PASTORALE EN ZONE INTERMEDIAIRE ET PARCOURS PRE-ALPINS

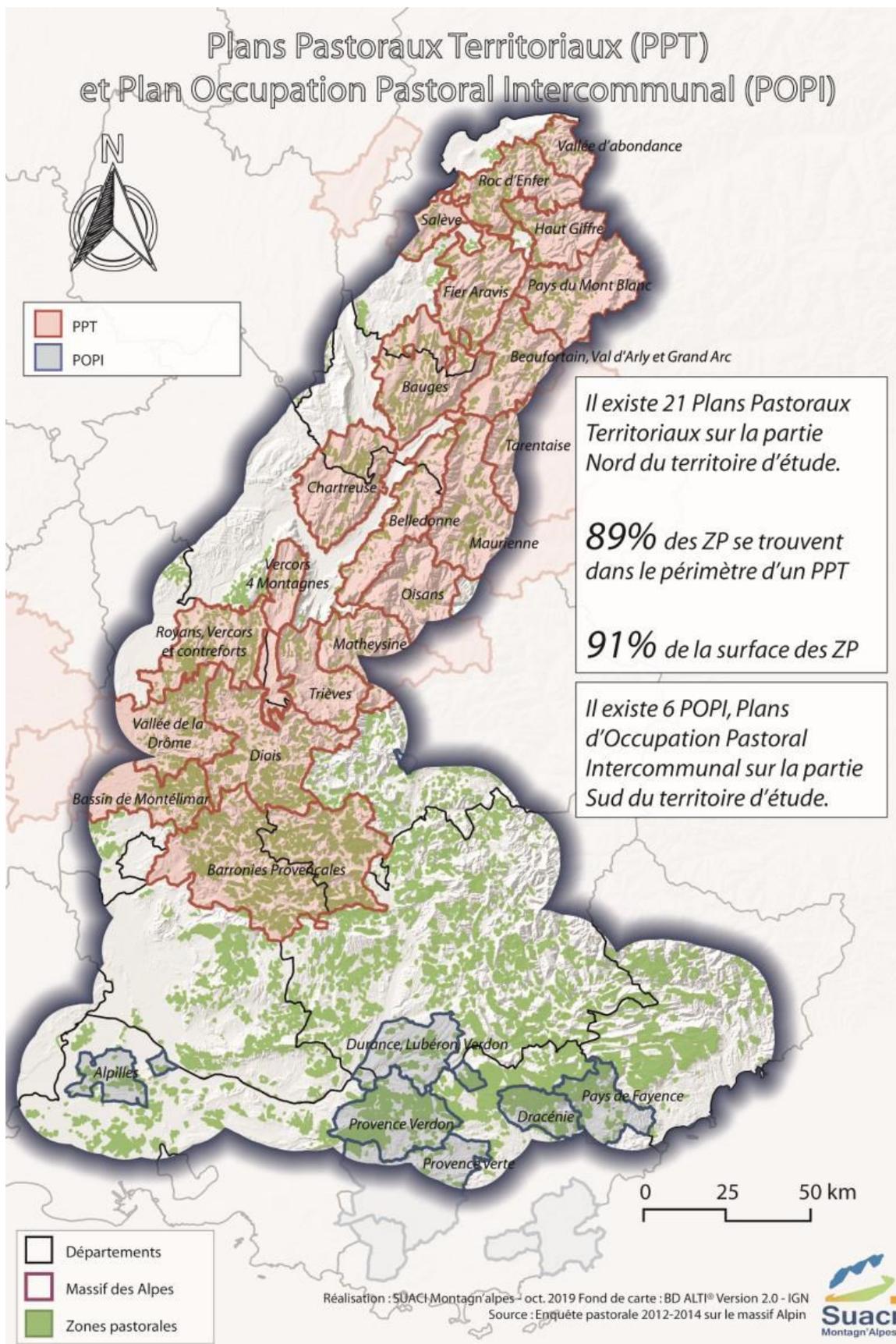
Les PPT intègrent de fait les zones intermédiaires et les parcours préalpins, mais de manière différente selon les préoccupations des territoires et les manières dont les enjeux de ces espaces ont été travaillés lors des diagnostics préalables. En Drôme, des PPT émergent en zones périurbaine (Montelimar), mais ils restent minoritaires, les zones urbaines n'étant en général pas intégrées dans ces espaces de concertation.

Les POPi, étant centrés sur des problématiques de gestion des espaces pastoraux sous influence périurbaine, l'intégration est de fait, elle est même centrée sur ces espaces.

Dans les deux cas, le porté à connaissance dès le début des démarches de territorialisation des politiques et interventions pastorales de l'existence et des fonctionnalités de ces surfaces est capital. Et ce d'autant que les programmes d'actions seront plus difficiles à mettre en œuvre sur ces zones intermédiaires et parcours du fait du morcellement des parcelles, de leur caractère majoritairement privé, et peut-être de la méconnaissance de l'importance de ces espaces quant à l'autosuffisance alimentaire des exploitations utilisatrices et à leurs adaptations aux changements climatiques.

## 1.4. DEPLOIEMENT DE L'OUTIL

Les Plans Pastoraux Territoriaux en Auvergne-Rhône-Alpes : Centrés sur des territoires plutôt ruraux, ils intègrent peu les zones périurbaines sauf dans le sud de la Région AURA.



### 1.5. FONCTIONNEMENT DE L'OUTIL, CONDITION DE MISE EN ŒUVRE, ET PERENNITE

Le dispositif territorial est géré par, à minima, un comité de pilotage présidé par un élu délégué par la structure porteuse.

- Les PPT sont conventionnés suite à une candidature du territoire auprès de la Région, puis d'un diagnostic préalable à la mise en place du PPT. Ce dernier, à partir des enjeux repérés, tenant compte des orientations du CoPil, se dote d'un programme d'actions chiffré. Ils sont engagés sur une durée de 5 ans, évalués à minima en fin de période pour la candidature suivante. Selon la délibération régionale, le "comité de pilotage est composé d'un tour de table le plus vaste possible"
- Les POPi (à compléter)

### 1.6. FINANCEMENT DE L'OUTIL

Le financement des outils territoriaux sont assurés par le socle régional, auquel est adossé à minima du FEADER. Dans selon les partenaires financiers, d'autres cofinancements sont possibles (Départements, Communautés de Communes, parcs naturels régionaux, parcs nationaux. Les bénéficiaires sont les communes et leurs groupements, les groupements pastoraux et les Associations Foncières Pastorales. Les départements peuvent être éligibles.

La pérennité des financements publics est stratégique, ainsi que la facilité d'accès à ces financements et à leurs assemblages. Les délais de paiements sont également des éléments structurants, rendant illisible l'action publique s'ils sont trop longs.

### 1.7. GOUVERNANCE SOCIALE, PLACE DE LA CONCERTATION ASSOCIANT ELEVEURS ET PROPRIETAIRES

Le tour de table doit être constitué autour de partenaires de proximité et directement impliqués dans la gestion du site ou du territoire considéré. Les temps de déplacements doivent rester raisonnables, les secteurs d'influence doivent être ceux du territoire considéré, et privilégier, sauf avis contraire ou impossibilité, les acteurs locaux. La meilleure représentation des propriétaires, des intervenants, des activités et enjeux est souhaitée, sans pour autant multiplier le nombre de porte-parole.

## 2. ENCARTS DE TEMOIGNAGES ILLUSTRANT LES ENJEUX

### 2.1. ENJEUX SOCIETAUX

- Circulation de l'information et mise à jour de ces espaces aux yeux des élus locaux. Ils redeviennent connus, entrent dans le débat public.

### 2.2. ENJEU PASTORAL, INSTALLATION, MAINTIEN

- Maintien assuré par les aides à l'aménagement pastoral

### 2.3. ENJEUX FONCIERS :

- Frein identifié : dispositif qui ne trouve de traduction opérationnelle que si la maîtrise foncière est assurée (en Savoie).
- Drôme : mobilisation des PPT y compris en ZI, car ces zones sont importantes en proportion

### 2.4. ENJEU MULTIUSAGE :

- Communication sur le multiusage via les PPT

#### Exemple de Plan Pastoral Territorial en Zone intermédiaire

##### CONTEXTE

xxxx

##### PROJET MENE PAR LE PPT

Xxx

##### Enjeux

Xxx

*Photo*

#### Exemple de POPi en parcours

##### CONTEXTE

xxxx

##### EXEMPLE DE PROJET MENE PAR LE POPi

Xxx

##### Enjeux

Xxx

*Photo*

